A Serieux FRC 13442
Case FRC 25182

LA MORT
DE
ROBESPIERRE,
TRAGÉDIE
EN TROIS ACTES ET EN VERS,

AVEC des Notes où se trouvent des particularités inconnues, relatives aux journées de septembre et au régime intérieur des prisons; notamment une relation complète de l'abbé *Sicard*, et des anecdotes concernant *Gandolphe*, secrétaire de M. Montmorin, Madame *Beauharnais*, *Chatria*, *Béhourt*, et un Soldat Suisse qui, pour échapper à la mort, le 10 août, s'étoit caché dans une des cheminées du château; et beaucoup d'autres.

PAR ***.

HONNEUR ET GLOIRE
A TOUS CEUX QUE LE 9 THERMIDOR DE L'AN 2 A SAUVÉS;
GLOIRE ET HONNEUER
A CEUX QUI LES ONT SAUVÉS.

A PARIS,
Chez MONORY, Libraire, quai de la Vallée, n°. 33.

9 THERMIDOR AN IX.—1801.

THE NEWBERRY LIBRARY

PERSONNAGES.

ROBESPIERRE.
SAINT - JUST.
COUTHON.
CARNOT.
LINDET.
TALLIEN.
COLLOT - D'HERBOIS.
BARRAS.
} *Représentans du Peuple.*

HENRIOT, *Commandant de la force armée parisienne.*
RENAUD, *Officier français.*
FOUQUIER - TINVILLE, *Accusateur public au tribunal révolutionnaire.*
LUCRÈCE, *jeune parisienne.*
DARMONT, *espion.*
DEUX AGENS DE ROBESPIERRE.

La scène est dans l'enceinte des bâtimens de la convention.

LA MORT
DE
ROBESPIERRE.

Le théâtre représente une des salles du Comité de Salut Public.

ACTE PREMIER.

SCÈNE PREMIÈRE.

CARNOT, LINDET, RENAUD.

(RENAUD *est assis au fond du théâtre, plongé dans une profonde douleur*).

LINDET.

En ce jour se prépare un grand événement;
Enfin le tyran touche à son dernier moment;
C'est en vain qu'il s'est fait un rempart de victimes:
Il succombe; accablé sous le poids de ses crimes;
Et, pour tout asservir, ses suppôts divisés,
Vont tomber tour-à-tour, l'un par l'autre écrasés.

CARNOT.

La haine du tyran t'inspire ce langage;
Mais de sa chute, ami, quel peut être le gage?
Est-ce un faible sénat qu'il fait encor trembler?
Sont-ce les flots de sang qu'il fait encor couler?

LINDET.

Oui, c'est ce même sang qui réclame vengeance:
Le tocsin de la mort a réveillé la France.
Il te souvient du jour où ce pontife-roi,
Entouré du sénat, dont il trompait la foi,
Osa s'associer jusqu'à l'Être suprême,
Et fit, sur ses autels, l'essai du diadème.
Quels maux furent les fruits d'un triomphe usurpé!
Dans ses proscriptions, tout fut enveloppé;
L'innocente beauté, l'enfance, la vieillesse,

L'amitié, l'amour même, et sur-tout la richesse,
Rien n'échappe à sa rage ; et pour lui, le sénat
Ose légaliser jusqu'à l'assassinat.

CARNOT.

Dieu ! faut-il que la loi soit l'instrument du crime !

LINDET.

C'est alors qu'entassant victime sur victime,
Il égorge ou bannit la moitié des Français,
Tandis que l'autre en deuil, craint ou sert ses forfaits.
Le méchant n'eut jamais qu'un succès éphémère ;
Et des maux, tôt ou tard, l'excès est salutaire.
Enfin, près de périr, le peuple ouvre les yeux ;
Il voit, dans son idole, un despote odieux,
Un lâche usurpateur, dont l'infernal génie
A chez nous épuisé l'art de la tyrannie ;
Qui ne prononce encor le nom de liberté,
Que pour tout asservir avec impunité.
Quoi ! lui-même, déjà, seul et dans le silence,
Traîne, loin du sénat, sa coupable existence ;
Morne, pâle, égaré, plein d'un remord vengeur,
Dans son ame glacée, il porte la terreur.
Du sang qu'il a versé, par-tout il voit la trace ;
Il retrouve par-tout la mort qui le menace.
Accablé du passé, le présent le maudit,
Et la postérité d'avance le poursuit.

CARNOT.

La roche Tarpéïenne est près du Capitole,
Je le sais ; mais aussi, pour briser cette idole,
Que d'obstacles divers s'offrent à mes esprits !
Le peuple, le sénat, par-dessus tout Paris ;
Oui, je crains, je l'avoue, un sénat versatile,
Aux vœux du dictateur aveuglément docile,
Je crains ce club fatal, arbitre de l'état,
Ce rival, ou plutôt ce maître du sénat,
Qui plonge dans le sang la république entière,
Sous lui, fait tout servir, et sert sous Robespierre ;
Je crains un général pour qui rien n'est sacré,
La commune, l'armée et le peuple égaré.
Rappelle-toi ces jours d'exécrable mémoire,
Ces jours qui pour jamais ont souillé notre histoire,
Où, de séditieux un ramas forcené
Vint proscrire, égorger le sénat enchaîné ;
Ici, d'assassinats l'apôtre insatiable
Lançait de mille morts, l'arrêt irrévocable ;
Là, son digne rival, le féroce Couthon,
Ajoutait au tableau de la proscription ;

Nouveau Cromwel, assis sur un trône de crimes,
Comptait les sénateurs, proclamoit ses victimes;
Eh bien ! de ces forfaits, de cet horrible jour,
Je crains, en ces moments, l'effroyable retour;
Je crains.....

LINDET.

Marat n'est plus.

CARNOT.

Henriot vit encore.

LINDET.

On connaît ses complots.

CARNOT.

Le peuple les ignore;
De sa liberté même, armé pour un tyran,
Il est de ses malheurs l'éternel artisan;
Gardons-nous de compter sur ce peuple frivole,
Qui le matin vous flatte, et le soir vous immole;
Versatile troupeau, par des tigres conduit,
Le plus audacieux le trompe et l'asservit.
Que peut-il, après tout? dans ce désordre extrême,
Connaît-il ses amis? se connaît-il lui-même?
De prestige en prestige, il marche aveuglément,
Courbé devant le dais du crime triomphant.
Sur un parti s'élève un parti qui domine,
Dont un autre, en secret, prépare la ruine;
Et le peuple égaré sous tant des chefs divers,
Ne connaît de certain que ses maux et ses fers.

LINDET.

Ciel! d'un ami du peuple, est-ce là langage?

CARNOT.

Lui peindre ses écarts, c'est l'aimer davantage;
Ses avides flatteurs l'ont rendu trop cruel.

LINDET.

Souvent il sert le crime, et n'est point criminel;
Difficile à dompter, mais facile à séduire;
Au lieu de l'outrager, hâtons-nous de l'instruire;
Les Français ne sont point un peuple de bourreaux;
Ils demandent des lois et non des échafauds.

CARNOT.

Ce sont ces échafauds, ami, qu'il faut abattre;
Ce sont ces triumvirs qu'il nous reste à combattre,
Ces chefs ambitieux qui, de sang enivrés,
De notre sang encor, sont bien plus altérés.

LINDET.

Ils périront. Pourquoi de si vives alarmes?
C'est pour la liberté que nous prenons les armes;

Il est dans le sénat quelques nouveaux Brutus ;
Par le tyran flattés, mais non pas corrompus ;
En ces jours de terreur, soit crainte, soit prudence ;
Devant leurs assassins, ils gardent le silence ;
Mais au premier signal, faisant tonner leurs voix,
Du peuple et du sénat ils vengeront les droits ;
Dès que la vérité se sera fait entendre,
Le trône du tyran tombera, mis en cendre.

RENAUD.

(Il a conservé jusqu'ici l'attitude d'un homme qui médite un grand projet ; aux derniers mots de Lindet, il se lève avec vivacité.)

Ainsi vous confiez à l'aveugle destin,
De la patrie en feu, le salut incertain ;
Et vous délibérez, vous parlez de prudence,
Quand d'un mot, Robespierre ensanglante la France !
Non, je ne quitte point cet infernal séjour,
Que, sous ce fer, le monstre ! il n'ait perdu le jour ;
Rien ne peut contenir ma rage impatiente ;
Lorsque devant ses coups, l'ennemi se présente,
Un guerrier ne connaît ni l'heure, ni les lieux,
Il l'atteint, il le frappe, il est victorieux.
Quoi ! Marat a péri sous la main d'une femme ;
Et moi que le devoir, que la vengeance enflamme,
Moi, couvert de lauriers dans les champs de l'honneur,
Moi, je redouterais le bourreau de ma sœur,
Le bourreau de mon fils, le bourreau de mon père,
Le bourreau du sénat et de la France entière !
Je l'attends.

CARNOT.

Quel transport égare tes esprits !

RENAUD.

On ne s'égare point en servant son pays ;
Tout couvert de son sang, qu'on me traîne au supplice,
Pourvu que, sous mes coups, le dictateur périsse,
Au milieu de tourmens, je bénis mon destin.

CARNOT.

Un guerrier est vainqueur, et n'est point assassin ;
Jeune homme, tout ton sang se doit à la patrie.

RENAUD.

En frappant le tyran, je l'aurai mieux servie
Que nos braves soldats, au milieu des hasards,
Portant le coup mortel à l'aigle des Césars.
Eh ! lorsque de sang-froid le barbare assassine,
Crois-tu qu'un seul instant il doute, il examine ?
A ses regards peut-on s'offrir impunément ?
Interroge ma sœur, et vois son châtiment !

LINDET.

Quelque intérêt qu'inspire une telle victime,
Un crime ne sauroit justifier un crime ;
Ce monstre qu'un Français ne peut assez haïr,
Voudrais-tu l'imiter, toi qui veux le punir ?
La loi seule....

RENAUD.

A son gré, la loi reste muette,
Ou plutôt, à son gré, le crime l'interprète ;
Marat, au tribunal, fut vainement traduit,
Du tribunal, Marat, en triomphe sortit.

CARNOT.

Aujourd'hui, sous tes coups, si le barbare expire,
Il recevra demain la palme du martyre,
Et ses ardens suppôts, en bénissant son nom,
En pompe, iront porter sa cendre au Panthéon.
J'abhorre un dictateur, j'abhorre l'esclavage ;
Mais un lâche assassin, je le hais davantage.
Robespierre, au sénat, en tyran put s'offrir,
Au sénat, Robespierre, en tyran doit périr.
N'assassinons jamais ; quelle que soit l'offense,
Renaud, laissons aux lois le soin de la vengeance :
Aux châtiment des lois, s'il pouvoit échapper,
Au milieu du sénat, jurons de le frapper.

RENAUD.

Eh ! qu'avons-nous besoin d'un serment qui nous lie ?
Laissons-là les sermens, et sauvons la patrie.

LINDET.

On vient ; c'est Tallien.

SCÈNE II.

Les Précédens, TALLIEN.

TALLIEN.

L'atroce dictateur,
De son ambition montrant la profondeur,
Jusque dans le sénat vient de parler en maître ;
Le sénat, indigné, connaît enfin ce traître :
Il saura le punir. Vous, signalés, proscrits,
Abandonnez ces lieux ; vos têtes sont à prix.
Le peuple est incertain ; dans un moment d'alarmes,
Aveuglément encor il peut prendre les armes.
Hâtons-nous de l'instruire ; et, s'il faut un combat,
Faisons tous de nos corps un rempart au sénat.
Que vois-je ? vers ces lieux, Robespierre s'avance.

(*A Renaud.*)

Vous, sur-tout, vous, jeune homme, évitez sa présence.

(*Lindet et Tallien sortent ; Renaud les suit lentement, de manière à être aperçu de Robespierre, qui ne le perd pas de vue.*)

SCÈNE III.

CARNOT, ROBESPIERRE, COLLOT.

ROBESPIERRE.

(*Il fait signe aux soldats qui montent la garde au comité.*)

Ce guerrier m'est suspect ; qu'on l'arrête soudain !
D'où vient-il ? où va-t-il ? c'est un lâche assassin.

(*On emmène Renaud.*)

CARNOT.

De quel subit effroi, votre ame est-elle atteinte,
Robespierre ! pourquoi ces soupçons, cette crainte ?

ROBESPIERRE.

J'ai vu dans ces regards, qu'il n'ose ma lancer,
La haine de ce sang qu'il brûle de verser.

CARNOT.

Couronnés de lauriers, nos soldats magnanimes
Sont avides de gloire et non pas de victimes ;
Accoutumés à vaincre, au milieu des combats,
Ils ne s'abaissent point à des assassinats.

ROBESPIERRE.

Quoi ! d'un conspirateur vous prenez la défense ?

CARNOT.

Eh ! voulez-vous sans cesse égorger l'innocence ?

ROBESPIERRE.

C'est par la fermeté qu'on sauve les états.

CARNOT.

On ne les sauve point par des assassinats.

COLLOT.

Dieu ! faut-il se combattre et se haïr sans cesse ?
Instruments et jouets d'aveugles factions,
Qu'attendez-vous enfin de ces divisions ?
Le vaste embrasement de guerres intestines ?
Le trône relevé sur d'ingrates ruines ?
O ciel ! pour ces débats, quels funestes moments !
Quand l'aigle des Césars plane au loin sur nos champs,
D'un ramas d'étrangers, quand les hordes guerrières
Envahissent nos ports, inondent nos frontières !
Ici, notre union prépare nos succès ;
C'est ici qu'on voit naître ou la guerre ou la paix ;
De nos dissentions, l'exemple trop funeste,
Va bientôt de la France entraîner tout le reste.

Qui sait si nos guerriers, sous divers étandards,
N'iront point s'égorger pour de nouveaux Césars ?
Mais quoi ! n'avons-nous plus d'ennemis à réduire,
De tyrans à dompter et de rois à détruire ?
Au nom de la patrie et de la liberté,
Resserrons les liens de la fraternité ?
Je crains, de nos débats, la funeste influence,
Bien plus que de cent rois, je ne crains l'alliance.

CARNOT.

Les ennemis des lois sont mes seuls ennemis :
Brisez vos échafauds, et nous serons unis.
De la fraternité, qu'importe le langage ?
J'en veux le sentiment, et non pas l'étalage ;
Sur nos murs seulement, ce sentiment tracé,
Par des fleuves de sang, n'est-il point effacé ?
Périsse le premier qui, de carnage avide,
Porta sur un Français une main parricide ;
Et, ne suivant pour loi que son ressentiment,
A côté du coupable : égorgea l'innocent !

ROBESPIERRE.

Après tout, est-ce à moi que ce discours s'adresse ?
Les traîtres, il est vrai, je les poursuis sans cesse ;
Mais que m'imputez-vous, trop de sévérité ?
J'ai tout fait pour le peuple et pour la liberté.

CARNOT

La liberté n'est point une ingrate furie,
Du sang de ses enfants, en marâtre, nourrie,
Qui se plaise à l'aspect des fers, des échafauds :
Elle veut des amis, et non pas des bourreaux.
Ces complots, la plupart, ne sont-ils point des fables ?
Parmi nos ennemis, il est de grands coupables
Que le glaive des lois ne saurait épargner,
Mais il faut les juger, non les assassiner.

ROBESPIERRE.

Ainsi, depuis long-temps, parle la calomnie.

CARNOT.

Ainsi, depuis long-temps, agit la tyrannie.

ROBESPIERRE.

Ces prétendus complots, d'où vous sont-ils connus ?

CARNOT.

Par ces torrents de sang chaque jour répandus,
Par ces assassinats dont la soif te dévore.

ROBESPIERRE.

De quoi vous plaignez-vous ? vous respirez encore ?
Je sais le coup mortel que vous me préparez ;
Mais avant de frapper, traîtres, vous périrez.

Grace au ciel, des complots le voile se déchire ;
Je sais tout. Au sénat, ici même on conspire ;
Mon œil vous suit par-tout.

CARNOT.

Arbitre de mon sort,
Monstre ! tu peux donner ou la vie ou la mort,
Mais de tous les tourmens qu'ordonne ta vengeance,
Nul n'égale l'horreur qu'inspire ta présence.

SCÈNE IV.

ROBESPIERRE, COLLOT.

ROBESPIERRE.

(*Il tire un crayon de sa poche, prend une liste, regarde Carnot et écrit*).

De ta témérité, traître, voilà le fruit !
Gardes, au Luxembourg que Carnot soit conduit !
Que demain.....

COLLOT *aux gardes.*

Arrêtez !

ROBESPIERRE.

Serais-tu son complice ?

COLLOT.

Dieux ! écoute ; avec lui, dans un si prompt supplice,
Peut-être d'un complot le secret va mourir ;
Par ses propres aveux, il le faut découvrir ;
Cesse de soupçonner l'ami le plus sincère ;
Je saurai pénétrer cet horrible mystère.

ROBESPIERRE.

J'y consens ; mais ce soir, si je n'ai tout appris,
De ton silence aussi tu recevras le prix.

SCÈNE V.

COLLOT.

Va ! ce même échafaud dont tu parles sans cesse,
Barbare ! pour toi-même en ce moment se dresse ;
Tu vas payer le sang par tes mains répandu....
Mais dans mon cœur glacé, quel transport inconnu !
Il fut mon bienfaiteur, et je le sacrifie !
Je trahis l'amitié ! je sauve la patrie.
Entre ces deux écueils, je puis être immolé ;
Mais que le tyran meure, et je suis consolé.

Fin du premier Acte.

ACTE II.

SCÈNE PREMIÈRE.

ROBESPIERRE, COUTHON, SAINT-JUST.

ROBESPIERRE.

C'EST trop nous applaudir de perfides succès
Qui hâtent notre chute et les fers des Français ;
Par-tout le royalisme et l'aristocratie
Montrent insolemment une audace impunie ;
Pour nous fut-il jamais un plus pressant danger ?
Lisez ..... Vous le voyez, on veut nous égorger.
(*Il montre une lettre*).

COUTHON.

Je vous l'avais prédit qu'un excès de clémence,
Dans un gouffre de maux, replongerait la France,
Que ce modérantisme et cette impunité,
Bientôt en nous perdant, perdraient la liberté.
Les amis des Bourbons ont repris leur empire ;
Et, pour eux, le sénat ouvertement conspire ;
De nos divisions, tel est le digne fruit.

SAINT-JUST.

Souvent aux plus grands biens, l'excès des maux conduit ;
C'est dormir trop long-temps au bord du précipice ;
Le sénat nous poursuit ! que le sénat périsse.
C'est mériter la mort que de la redouter ;
Oui, qui craint l'échafaud mérite d'y monter ;
Amis, loin de l'attendre, il faut lancer la foudre,
Ou purger le sénat, ou le réduire en poudre ;
Pour la dernière fois, demain j'y vais tonner ;
Lorsque, par mes accents, j'aurai pu l'enchaîner,
Osons ! la seule audace a fait notre puissance ;
Elle est dans ce moment notre unique espérance.

COUTHON.

Pourquoi tant de détours, tant de vœux incertains,
Quand de la France, un mot peut fixer les destins ?
La volonté du peuple, enfin, s'est fait connaître ;
Las d'un règne anarchique, il redemande un maître,
Et ne veut plus souffrir tant de chefs désunis,
Qui pour eux ont tout fait, et rien pour leur pays.
Il faut, à ce grand corps, une ame qui préside,
Un esprit qui l'éclaire, une main qui le guide.
Sparte, à ses souverains, dut sa célébrité ;

Et, sans ses Numas, Rome eût à peine existé ;
Pour un peuple sans murs, sans culte, sans patrie,
C'est un rêve insensé que la démocratie ;
Et ! s'il nous faut un chef, pour ne pas dire un roi,
Quel autre, de ce rang, est plus digne que toi ?

ROBESPIERRE.

Moi, le fléau des rois, moi, monter sur un trône !

SAINT-JUST.

Le salut de l'état, notre salut l'ordonne.
Que veulent les auteurs de nos divisions,
Ces brigands dont l'espoir est dans nos factions ?
Vainqueurs astucieux, sous le nom de nos princes,
Ainsi que la Pologne, envahir nos provinces.
Que leur fait que le peuple ou Louis soit vengé ?
Le sol français, d'avance, entr'eux est partagé.
Sous un joug étranger, avant de se soumettre,
C'est servir son pays, que lui donner un maître.
Le moment est venu qui doit changer ton sort ;
Tu reçois aujourd'hui la couronne ou la mort.

COUTHON.

Qu'attends-tu ? qu'avec toi la liberté périsse ?

ROBESPIERRE.

Pour elle, amis, encor je fais ce sacrifice.
Mais d'un si grand fardeau si je me dois charger,
Vous devez, avec moi, tous deux le partager :
Notre seule union fera notre puissance.
C'est ainsi, qu'entre nous, je partage la France :
Pour le bonheur commun, mon empire est ici ;
(*A Saint-Just*) (*A Couthon*)
Toi, règne sur le nord ; et toi, sur le midi.

COUTHON.

Mais, du fédéralisme, aux yeux du sot vulgaire,
N'est-ce point retracer l'odieuse chimère ?

ROBESPIERRE.

Rassure-toi ; ce mot, par nous seuls inventé,
A notre gré, sera proscrit ou respecté.
Séduisons par les mots, et régnons par les choses ;
En ces temps de prestige et de métamorphoses,
Où le plus téméraire est aussi le plus fort,
Que faut-il pour régner ? la terreur et la mort.
La terreur et la mort, voilà nos seules armes ;
Les traîtres, à nos pieds, viendront verser des larmes,
Feront parler, pour eux, le sang et l'amitié ;
La nature, l'amour, que tout soit oublié !
Dans nos mains, de la loi que le seul glaive brille ;
Décimons des Français la trop grande famille ;
Inventons des complots sans cesse renaissans ;

Traînons à l'échafaud nos pères, nos enfans :
Quiconque aura couvert l'autel de la patrie
De plus de flots de sang, l'aura le mieux servie ;
Sur-tout associons à nos vastes travaux,
Tous les amis des rois, les prêtres et les sots.

COUTHON.

Craignons de compromettre une cause si belle ;
Trois tyrans nous feraient une guerre éternelle :
Le riche, le vieillard, le superbe savant ;
Étranger, au milieu d'un peuple renaissant,
Adorateur secret de l'esclavage antique,
Et de ses préjugés esclave fanatique,
Le vieillard, quel qu'il soit, est suspect à mes yeux ;
Il est trop loin de nous, trop près de ses aïeux ;
Du sang de l'indigent, le riche insatiable,
De tous les corrupteurs est le plus redoutable ;
Et du peuple et des rois, le savant, vil flatteur,
Éternise pour eux l'ignorance et l'erreur.
Que dirai-je d'un club d'où l'atroce licence
Part, et comme un éclair se répand sur la France ;
Exécrable ramas d'hommes ambitieux,
Féroces, intrigants, fourbes, séditieux,
Tantôt rampans, tantôt dominateurs suprêmes,
Qui n'ont détruit un roi que pour régner eux-mêmes ?
Des révolutions, ce terrible instrument,
S'il fut jadis utile, est funeste à présent ;
Il nous faut le briser ; c'est un coup téméraire,
Mais au bonheur du peuple, il devient nécessaire.
Même ce général, si prompt à nous servir,
S'il ne régnait, serait plus prompt à nous trahir.
Je ne vous parle point d'une ingrate commune,
Qui, sur les maux publics, calcule sa fortune ;
Dont le conseil suprême, au-dessus du sénat,
Élève un dictateur dans chaque magistrat.
Hâtons, de ces fléaux, l'utile sacrifice ;
Clubs, commune, sénat, qu'en un jour tout périsse ;
Du sang, du sang, du sang ! voilà tout mon secret.

SAINT-JUST.

Osons ! tel est le mien ; mais c'est peu qu'un projet.
L'orage ici redouble et gronde sur nos têtes ;
Un comité perfide échappe à nos conquêtes ;
Que dis-je ? le sénat épouse ses fureurs ;
Détruisons ce ramas de vains conspirateurs.
Au peuple souverain, remettons notre cause.

ROBESPIERRE.

De trois cent mille bras, le général dispose :
Qu'il tremble ce sénat ; que, pour le foudroyer,

Le peuple, en un clin d'œil, se lève tout entier !
Allez.

SCÈNE II.

ROBESPIERRE.

J'AI deviné leur secret ; quel délire !
Moi régner avec eux, moi partager l'empire !
Qui, Couthon, jusqu'au trône oser porter ses vœux !
Trois régner à la fois ! .... ils périront tous deux :
Il périra ce chef qui toujours parle en maître ;
Il trahit son pays, il me trahit peut-être ;
De traîtres, d'assassins je suis environné,
Nul ami, nul parent ne doit être épargné ;
En prison j'ai changé la France toute entière ;
Dès demain je n'en fais qu'un vaste cimetière.

SCÈNE III.

ROBESPIERRE, HENRIOT.

HENRIOT.

IL n'est plus temps, ami, de rien dissimuler ;
Pour le salut de tous, il faut tout immoler ;
C'est l'ombre de Danton qui plane sur le trône ;
Et tourne contre toi la main qui te couronne ;
Achève, tonne, frappe, écrase les proscrits !
Le salut de l'état, le sceptre est à ce prix ;
Mon cœur, je l'avoûrai, n'est point exempt d'alarmes ;
Deux fois aveuglément on ne prend point les armes ;
Prêt à courber le front sous des maîtres nouveaux,
Le Français, accablé, n'aspire qu'au repos.

ROBESPIERRE.

Il l'obtiendra ; demain, sous notre obéissance,
Le repos de la mort sera sa récompense ;
Que peuvent contre moi ces lâches sénateurs,
D'un pouvoir qu'ils n'ont pas, faibles usurpateurs ?
Mon triomphe est certain ; dans l'oracle d'un sage,
Mes destins sont tracés ; écoute ce présage :
« Après cinq ans de maux, de guerre, de terreur,
» La France subira le joug d'un dictateur,
» A la fille des rois, par les nœuds d'hyménée,
» Un Maximilien joindra sa destinée ;
» Il régnera long-temps, et son règne à jamais,
» Ramènera les lois, l'abondance et la paix. »
Les temps sont accomplis, en montant sur le trône,
Charlotte, avec ma main, recevra la couronne.

HENRIOT.

Pour cet hymen, grand dieu ! quel instant tu choisis ?

ROBESPIERRE.

L'instant où la terreur glace tous les esprits,
Où le sénat expire, où le peuple, en alarmes,
Ignore quel sujet lui fait prendre les armes;
Et toujours au plus fort abandonnant ses droits,
Du vainqueur, quel qu'il soit, va recevoir les lois.
Ami, j'ai tout prévu; compte sur ma prudence;
Par tes soins, en secret, que tout soit prêt d'avance !
Qu'aux portes du sénat, l'échafaud soit dressé !
Qu'au sein de la commune, un trône soit placé !
C'est là que la princesse, en triomphe amenée,
Par le peuple et l'hymen, doit être couronnée.
Alors, que l'abondance et l'ordre renaissants,
Annoncent aux Français la chute des tyrans.
Au peuple cependant rapportant notre gloire.
De leurs antiques jeux, rappelons la mémoire !
Chargé d'or et de pain, que le pauvre aujourd'hui
Pense, en nous bénissant, que tout est fait pour lui !
Aux regards de ce peuple, il est temps de paraître,
De lui montrer le front ou d'un père ou d'un maître.

SCÈNE IV.

HENRIOT.

TA folle ambition n'est donc plus un secret;
Régner, de tes desirs, voilà l'unique objet !
Et moi, de mes travaux, quel sera le salaire ?
La honte de créer un tyran populaire,
De mériter, sans gloire, un éternel remord;
L'esclavage aujourd'hui, demain, demain la mort !
Que dis-je ? en ce jour même, une ligue ennemie
Va lui ravir, peut-être, et le sceptre et la vie;
Il tremble ! c'en est fait, son trône est abattu.
Que faire ? dépouiller une ingrate vertu ?
Est-ce pour des tyrans qu'un général conspire ?
Non; mais bien pour la paix et l'honneur de l'empire.
Allons tout préparer. Que vois-je ? des soldats !
Quoi ! lui-même en ces lieux il porte encor ses pas.

SCÈNE V.

ROBESPIERRE, DEUX DE SES AGENTS.

ROBESPIERRE.

JE rends grâces, amis, à votre prévoyance;
Cette paix apparente et ce morne silence

Sont les germes secrets des sourdes factions
Et les avant-coureurs des insurrections ;
J'entends déjà gronder l'orage sur ma tête ;
La commune chancelle ; Henriot m'inquiète ;
Le conseil m'est suspect ; ce grand corps sans pouvoir,
Au gré des factieux peut se laisser mouvoir ;
Et le peuple égaré, dans ce moment peut-être,
Se forge, de ses mains, les fers d'un nouveau maître,
Allez ; de tous les cœurs, pénétrez les replis ;
Par l'or et la terreur, enchaînez les esprits !
(*Les agents se retirent*).

SCÈNE VI.

ROBESPIERRE.

On me reprochera cette auguste alliance ;
Qu'importe ? elle affermit ma suprême puissance ;
La fille de nos rois me va donner sa main ;
Au peuple il faut des noms, il faut un souverain,
Il faut sur-tout la paix ; à ce prix, je l'achète.

SCÈNE VII.

ROBESPIERRE, FOUQUIER.

FOUQUIER.

Une jeune beauté vient en pleurs....

ROBESPIERRE.

Qu'on l'arrête !
Son nom ? ses traits ? sa voix ? son âge ? son pays ?

FOUQUIER.

Elle cache son nom ; son séjour est Paris.

ROBESPIERRE.

Encore une Cordai ! son silence m'éclaire ;
Qu'on s'assure à l'instant de sa famille entière ;
Va, vole ; non, reviens. As-tu lu dans ses yeux ?...
Mais que dis-je ? après tout, qu'ai-je à craindre en ces lieux ?
Qu'elle entre ! (*Fouquier se retire*).

SCÈNE VIII.

ROBESPIERRE, LUCRÈCE, GARDES.

LUCRÈCE.

Pardonnez un trouble involontaire ;
Je viens vous demander la liberté d'un père,

Dans

Dans l'horreur des cachots, plongé depuis long-temps.

ROBESPIERRE.

(Il se tient à l'écart, et regarde si Lucrèce n'aurait pas d'armes offensives).

Son crime ?

LUCRÈCE.

Est d'être libre au milieu des tyrans,
D'avoir cueilli les fruits d'une noble industrie,
D'exécuter les lois, de servir la patrie.

ROBESPIERRE.

Qu'a-t-il fait pour le peuple et pour la liberté ?

LUCRÈCE.

Son devoir ; pour le crime, il n'a jamais voté,
Et, jusque dans les fers, son modeste silence
Accuse ses bourreaux et peint son innocence.

ROBESPIERRE.

Quels sont ses sentimens, ses discours, ses écrits ?

LUCRÈCE.

Il fait le bien, se tait, plaint et sert son pays.

ROBESPIERRE.

En vain, par ce langage, on voudrait me séduire ;
Dans le fond de son cœur, qui ne dit mot, conspire ;
Il est des lois, il est un tribunal vengeur
Qui punit les forfaits et pardonne l'erreur.

LUCRÈCE.

Un tribunal, cruel ! dis un gouffre de crimes,
Où s'entassent pour toi victimes sur victimes ;
Devant ce tribunal, barbare, être envoyé,
D'avance, n'est-ce point être sacrifié ?
J'ai voulu voir, j'ai vu le tyran de la France ;
Tigre, sur une femme, exerce ta puissance !
C'est peu que d'immoler un vieillard innocent.
Immole encor sa fille à ton ressentiment ;
Frappe ! est-il, pour régner, un crime qui te coûte ?
Tes ordres, tes bourreaux n'ont rien que je redoute ;
Les maux de mon pays font tout mon désespoir,
Et je crains moins la mort que l'horreur de te voir !

ROBESPIERRE.

(A part).

Quelle beauté ! quels traits ! je cède à ma faiblesse.
Madame, demeurez ; vous, gardes, qu'on nous laisse !

(Les gardes se retirent).

SCÈNE IX.

ROBESPIERRE, LUCRÈCE.

ROBESPIERRE.

MADAME, pardonnez d'apparentes rigueurs;
Entouré d'assassins et de conspirateurs,
Je n'ai dû vous montrer qu'un visage sévère;
Mais toujours deux beaux yeux désarment ma colère;
Prêt à sécher vos pleurs, j'éprouve, en vous voyant,
Tout l'intérêt qu'inspire un tendre sentiment.
Votre père n'est point sans doute irréprochable;
Mais de tous les mortels, fut-il le plus coupable,
Ici, je fais la loi, je punis ou j'absous,
Et son sort, en un mot, ne dépend que de vous.

LUCRÈCE.

Quoi, vous pouvez aimer!

ROBESPIERRE.

Dieu, si j'aime! ah! madame!
Rien ne peut égaler le transport qui m'enflamme.

LUCRÈCE.

Je dois vous épargner d'inutiles discours;
Rien de plus cher pour moi que l'auteur de mes jours;
Mais, au prix de l'honneur, s'il faut sauver mon père,
C'est, et n'en doutez pas, l'honneur que je préfère.
Rappelez vos bourreaux.

ROBESPIERRE.

Tu braves ma bonté!
Eh bien, tu recevras le prix de ta fierté.
Qu'on l'arrête, soldats!

SCÈNE X.

Les précédens, GARDES.

LUCRÈCE.

QUELLE est ta barbarie!
Tu n'as pu me séduire et tu m'ôtes la vie!
Perfide, tu m'aimais! Quel est donc cet amour,
Qui d'un mot me ravit ou l'honneur ou le jour?
Accorde-moi du moins une faveur légère;
Ordonne que j'expire à côté de mon père.

ROBESPIERRE.

Qu'on l'emmène!

(Quelques gardes s'avancent et emmènent Lucrèce qui ne cesse de menacer Robespierre).

SCÈNE XI.

ROBESPIERRE, FOUQUIER.

ROBESPIERRE *à Fouquier.*

VOIS-TU ce nouvel attentat ?
Elle ne respirait qu'un lâche assassinat ;
Découvre ce complot ; elle a plus d'un complice ;
Ses parents, ses amis, qu'à la fois tout périsse !
(*Il s'assied.*) (*A Fouquier*).
La liste... Se peut-il ; soixante seulement.
(*Il se lève furieux*).
Soixante ! et tout Paris conspire ouvertement !

FOUQUIER.

On dit qu'un jugement trop prompt et trop sévère,
Aujourd'hui, pour le fils, a condamné le père ;
On se plaint.

ROBESPIERRE.

Eh ! qu'importe ou le père ou le fils ?
Ne sont-ils pas tous deux également proscrits ?
Quand tout est criminel, faut-il que l'on choisisse ?
En masse, à l'avenir, ils iront au supplice.
Quelquefois, au sénat entendez-vous mon nom ?
Au théâtre, au palais, ou dans les groupes.

FOUQUIER.

Non.

ROBESPIERRE.

Vous me trompez, Fouquier ; je sais ce que l'on pense ;
On s'arme contre moi de ma propre clémence.

SCÈNE XII.

ROBESPIERRE, DARMONT, FOUQUIER.

DARMONT.

MILLE conspirateurs viennent d'être arrêtés.

ROBESPIERRE *à Fouquier.*

Allez ; sur le tableau qu'ils soient soudain portés !
(*Fouquier se retire.*)
(*A Darmont.*)
Leurs noms ?

DARMONT.

Sont inconnus.

ROBESPIERRE.

Leurs crimes ?

DARMONT.

Je l'ignore.

ROBESPIERRE.

Leur nullité les rend plus criminels encore ;
Se taire ou se cacher, c'est doublement trahir.
D'une trame nouvelle, on vient de m'avertir ;
On dit qu'au Luxembourg, au Plessis, à Lazare,
Une insurrection, pour demain se prépare,
Aujourd'hui, dans ces lieux, as-tu porté tes pas ?
N'as-tu point découvert ces nouveaux attentats ?

DARMONT.

Tout est calme.

ROBESPIERRE.

C'est faux, quoi qu'on puisse me dire,
Jusqu'au fond des cachots, je sais que l'on conspire,
Et toi-même, avec eux, toi-même de concert....
Tu pâlis ! c'est assez ; ton crime est découvert.
Hola, gardes !

DARMONT.

O ciel ! écoutez.

ROBESPIERRE.

Qu'on l'enchaîne !

DARMONT.

J'ai servi tes fureurs, je mérite ta haine ;
Mais je sais la braver : je brave ton courroux.
Je vais dès ce moment expirer sous tes coups,
Monstre ! tu me suivras ; en ce moment s'apprête
L'échafaud trop tardif, où doit tomber ta tête ;
Et la postérité ne redira ton nom,
Que pour te dévouer à l'exécration.

SCÈNE XIII.

ROBESPIERRE.

L'AI-JE bien entendu ce terrible présage ?
L'échafaud ! oui, ma crainte est égale à ma rage ;
Je ne le sens que trop ce noir pressentiment,
Qui m'annonce ma chute et mon dernier moment ;
Et, pour comble de maux, le remords me dévore...
Malheureux ! qu'ai-je fait ? que vais-je faire encore ?
D'une guerre civile allumer le flambeau ?
Me rendre du sénat le maître ou le bourreau ?
Non, plutôt abdiquer cette affreuse puissance ?
Insensé ! qu'ai-je dit ? je règne et je balance !
Sous mes fiers ennemis, avant que de plier,
Je saurai tout soumettre ou tout sacrifier.

Fin du second Acte.

ACTE III.

Le théâtre représente la salle de la Convention nationale ; les membres sont assemblés ; on voit dans un coin quelques députés qui renouvellent le serment de poignarder Robespierre, s'il n'est point mis en jugement. — On ouvre la séance.

SCÈNE PREMIÈRE.

ROBESPIERRE, CARNOT, SAINT-JUST, TALLIEN

SAINT-JUST.

Je viens vous dénoncer le plus noir des complots ;
Tandis que le sénat, par ses heureux travaux,
Des peuples et des rois fixe la destinée,
D'étrangers factieux, une horde effrénée,
Conspire ouvertement, avec impunité,
La perte du sénat et de la liberté.
Que dis-je ? en ce moment, lorsqu'à cette tribune,
Je fais tonner contr'eux une voix importune,
En ce même moment, dans ce même sénat,
A vos côtés s'ourdit cet horrible attentat ;
Mais d'un fatal succès, vainement on se flatte,
La foudre va partir.

TALLIEN.

Il est temps qu'elle éclate,
Que le sénat enfin punisse vos forfaits,
Tigres, couverts d'un sang d'innombrables Français,
C'est vous qui conspirez, vous, dont la tyrannie,
Sous un sceptre de fer, tient la France asservie ;
Vous qui légalisant jusqu'à l'assassinat,
Opprimez, pour régner, le peuple et le sénat,
Qui, sur des ossemens cimentant votre empire,
L'un par l'autre, avez su nous-mêmes nous détruire,
Vous qui, dans les prisons essayant vos bourreaux,
Couvrez le sol français de fers et d'échafauds.
Mais quoi ! vous l'entendez et gardez le silence,
Sénateurs ! et c'est vous qu'ils ont proscrits d'avance ;
Qu'ils vont précipiter en des cachots affreux,
Et dont l'arrêt de mort est écrit dans leurs yeux !
Je vois déjà levé le glaive parricide ;
A ces assassinats un dictateur préside ;
Le crime, ici, ce soir, doit être consommé.

ROBESPIERRE.

Quel est ce dictateur ?

TALLIEN.

Tremble qu'il soit nommé.

ROBESPIERRE.

Est-ce donc contre moi que le sénat conspire ?

CARNOT.

Oui, lâches triumvirs, oui, nous conspirons tous
Contre nos oppresseurs, en un mot, contre vous.

ROBESPIERRE.

Dieux !

TALLIEN.

Aves ses suppôts, que le tyran périsse !

CARNOT.

Qu'on les charge de fers !

PLUSIEURS VOIX.

Qu'on les mêne au supplice !

ROBESPIERRE.

Écoutez....

PRESQUE TOUS LES MEMBRES.

Non.

ROBESPIERRE.

D'où vient cet horrible transport ?
Je demande....

PLUSIEURS VOIX.

Non, non.

ROBESPIERRE.

Je demande la mort.

CARNOT.

Tu mourras.

TALLIEN.

Aujourd'hui nous sauvons la patrie.

ROBESPIERRE.

Oui, puisque des brigands la rage est assouvie.
Quoi ! vous n'osez m'entendre, et vous me condamnez !
Vous n'osez me combattre, et vous m'assassinez !

TALLIEN.

Si l'on prenait ici ton exemple pour guide,
Lorsque tout fléchissait sous ton sceptre homicide,
Avant, qu'à tes soupçons, il ne fût immolé,
Dis-moi, dans le sénat, Camille a-t-il parlé !
Est-ce à toi de te plaindre, auteur de tant de crimes ?
Toi qu'accusent les cris de cent mille victimes ;
Toi qui, pour un regard, a pu sacrifier
Une famille entière, un peuple tout entier ;
Vois ces murs teints de sang ; tout y trace l'image

De ces fiers sénateurs, immolés à ta rage ;
Ils furent massacrés ; et toi, tyran ; tu vis !

ROBESPIERRE.

Si je suis un tyran, par vous seuls je le suis ;
Par vous qui, sur moi seul vous reposant sans cesse,
Ne m'avez rendu fort que par votre faiblesse,
Par vous qui, m'abhorrant et me flattant toujours,
Devez à mes travaux votre gloire et vos jours.
Ingrats ! de mes bienfaits, voilà la récompense.
Au timon de l'état, en ces jours de vengeance,
Où j'ai voulu frapper tous les conspirateurs,
Je n'ai pu me montrer, sans doute, exempt d'erreurs ;
Mais à me condamner, si l'on peut se résoudre,
Vous-mêmes, de quel droit pourra-t-on vous absoudre !
Si je suis criminel, mes complices, c'est vous ;
Je reconnais la main qui dirige vos coups :
C'est du ministre anglais l'influence perfide ;
Pitt, au milieu de vous, à vos décrets préside ;
Il plaide, contre moi, pour la cause des rois ;
Sénateurs montagnards, vous entendez sa voix ;
Lâches, vous l'entendez ; et gardez le silence !
Vous périrez, oui, tous, je le jure d'avance ;
Oui, tous à l'échafaud, vous irez tour-à-tour ;
Et votre châtiment commence dès ce jour.
Mais toi, dont le bonheur fit toutes mes délices,
Peuple qui me connais, qui pèses mes services,
Nos ennemis communs veulent tromper ta foi ;
Peuple, seul souverain, sois juge entre eux et moi !

CARNOT.

Le peuple t'a jugé ; fatigué de tes crimes,
Il maudit tes bienfaits, il pleure tes victimes.
Tes services, perfide ? est-ce donc le servir
Que de briser ses fers, pour le mieux asservir ?
Usurpateur affreux d'une affreuse puissance,
De quel front oses-tu vanter ta bienfaisance ?
Est-il une famille, en ces lieux pleins d'horreurs,
Qui, sur tes cruautés, ne répande des pleurs,
Qui ne te redemande une épouse, une mère ;
Une fille, une sœur, un bienfaiteur, un père ?
Dans la France, au sénat, tu ne peux faire un pas
Qui ne soit tout souillé de tes assassinats.
L'océan surchargé d'innombrables victimes,
Pour elles, à regret, entr'ouvrant ses abîmes ;
De la Loire et du Var, les déplorables bords,
Inondés d'assassins, de bourreaux et de morts ;
La France, pour ses fils, plutôt veuve que mère,

Enchaînée, où cherchant une France étrangère ;
Le riche, le savant, en masse assassinés ;
Le peuple et le sénat à l'échafaud traînés,
Voilà tous tes bienfaits ! les voilà tes services !
Et nous de tant d'horreurs tu nous rends les complices !
Nous, les tyrans du peuple et nos propres bourreaux !
Nous, dont le sang encor couvre tes échafauds !
Monstre de tes forfaits, n'accuse que toi-même.
Tu reçus du sénat une puissance extrême ;
Il est vrai ; mais alors trahissant ton devoir,
Peux-tu nous imputer l'abus de ce pouvoir ?
Est-ce nous qui dans l'ombre, au milieu d'une orgie,
Avons organisé les lois de l'anarchie,
Ce tribunal de sang, ces conspirations,
Ce pillage, ce vol, ce meurtre des prisons,
Au dedans, au dehors la mort ou la famine,
Et toutes les horreurs d'une guerre intestine ?
Est-ce nous qui, brisant les rênes de l'état,
Avons proscrit, dissous, égorgé le sénat ?
Est-ce nous qui, du trône usurpant l'apanage,
Et jusque sur l'autel exerçant le pillage,
De tous les bons Français, avons fait des martyrs,
Calculant leur fortune et leurs derniers soupirs ?
Est-ce nous qui, d'un club autrefois salutaire,
De brigands effrénés avons fait un repaire,
Un foyer de révolte, un conseil de bourreaux,
Au nom du souverain, régnant sur des tombeaux ?
C'est là que la terreur avec la mort préside ;
C'est là que ton sénat, que ton peuple réside,
Ton peuple, ce ramas d'assassins impunis,
Qu'ici pour te juger, maintenant tu choisis ;
Qui, tout couvert de sang, après le sang soupire ;
Qui, dans ce même instant, en ta faveur conspire ;
Le sénat ne connaît de juge que la loi ;
Il ne voit dans son sein d'autre tyran que toi.

ROBESPIERRE.

Vous ne méritez point, lâches, qu'on vous réponde ;
Que la loi parle seule et seule vous confonde !
Devant le peuple, allons, soyons soudain traduits !
Que le peuple connaisse et venge ses amis !
Qu'on me suive ; partons !

(*Il sort ; son frère, Saint-Just, Couthon le suivent*).

SCÈNE II.

LES PRÉCÉDENTS.

COLLOT.

REDOUBLONS de courage,
Sénateurs ! c'est sur nous que va fondre l'orage.
L'assassin du sénat, Henriot, dans Paris,
Court, sème la révolte, échauffe les esprits ;
Des faubourgs, sous ses lois, la milice est rangée,
La commune s'insurge, en sénat érigée ;
Là, pour le dictateur, le trône est préparé ;
Là, le drapeau de sang est en pompe arboré.
Paris, calme pourtant, las de cette anarchie,
Attend de nos décrets le sort de la patrie.

LE PRÉSIDENT.

Son sort est dans nos cœurs plutôt que dans nos lois.
Soyons législateurs, mais soldats à la fois !
(*A des Représentans qu'on envoie aux sections de Paris*).
Vous, allez, éclairez ce peuple qu'on égare !
(*A Barras*).
Vous, guidez nos guerriers, et qu'on ne se sépare
Qu'après avoir dompté ces féroces rivaux,
Et pour eux fait dresser leurs propres échafauds !
Qu'on arrête par-tout leurs fougueux émissaires !
Par-tout des conjurés qu'on ferme les repaires !

SCÈNE III.

BARRAS.

LE moment est venu de vaincre ou de périr ;
La commune l'emporte et nous vient investir ;
Dans ce nouveau sénat Robespierre préside ;
A nos portes voilà sa horde parricide ;
A sa tête Henriot, brûlant de se venger,
Accourt, comme autrefois, il vient nous égorger ;
Il vient.

CARNOT.

Il vient périr ; en ce moment terrible,
Opposons à la crainte un cœur inaccessible ;
Des sénateurs romains, sans gloire, sans effort,
Sur leurs siéges, courbés, ont attendu la mort ;
Nous, sachons le braver ; eh, qu'importe la vie ?
Mourons tous, s'il le faut, mais sauvons la patrie !

SCÈNE IV.

UN REPRÉSENTANT.

VOILA nos assassins ! aux portes du sénat,
Entendez-vous ces cris, ce tocsin, ce combat ?
Aux armes !

(*Tous les sénateurs se lèvent, portent la main à la garde de leurs sabres ; on entend le bruit d'un combat, les coups de canon, les coups de fusil ; le tocsin continue de sonner ; le président lève les mains au ciel et s'écrie*) :

Dieu puissant, faits que cette journée,
D'un peuple qui t'est cher, fixe la destinée !
Frappe les tyrans seuls ! épargne, Dieu de paix,
Le sang des combattants, c'est le sang des Français !

SCÈNE V.

BARRAS.

LE sénat est vainqueur ; l'infâme tyrannie
Avec tous ses suppôts vient d'être anéantie ;
Les chefs sont dans les fers ; des brigands éperdus,
Le reste épouvanté, fuit, se rend ou n'est plus ;
Jamais tant de danger, sous le règne anarchique,
Ne parut menacer la liberté publique ;
Mais le sénat veillait, et le peuple éclairé,
Des fers qu'il se forgea, s'est enfin délivré.
Le tyran, fortuné jusque dans sa défaite,
Sous un déguisement utile à sa retraite,
A travers les débris, les flammes, les soldats,
Déjà loin de ces lieux, précipitait ses pas ;
On reconnaît le traître, on accourt, on l'arrête,
On l'amène ; à grands cris, on demande sa tête.
Le voici !

SCÈNE VI.

Les précédents, ROBESPIERRE.

ROBESPIERRE.

(*Il est tout défiguré, tel qu'il parut le* 10 *thermidor*).

SÉNATEURS ! ma présence en ces lieux
Ne peut que vous offrir un spectacle odieux ;
Je suis vaincu : le peuple a demandé ma vie ;
Elle est à mon pays ; je la lui sacrifie.

Mais vous, qui me jugez, pouvez-vous sans remord
Contre moi dire un mot et me donner la mort ?
Vous me nommez tyran, vous comptez mes victimes,
Et vous êtes ici tout couverts de mes crimes !
Je meurs ; ne comptez point sur votre impunité ;
Vous n'échapperez point à la postérité.

LE PRÉSIDENT.

Le sénat ne craint rien de ce juge sévère ;
Tes crimes sont à toi ; reçois-en le salaire.
Va payer tes forfaits au milieu des tourmens,
Et puissent, comme toi, périr tous les tyrans !

(*On emmène Robespierre qui ne cesse de regarder le sénat d'un air fier et menaçant*).

SCÈNE VII et dernière.

LES SÉNATEURS, FOULE DE MILITAIRES ET AUTRES PERSONNES.

LE PRÉSIDENT.

Peuple, et vous ! sénateurs, cette illustre journée,
Par de nouveaux bienfaits, doit être couronnée,
Il est dans les cachots des milliers d'innocents ;
Que toutes les prisons s'ouvrent en ces moments !
Brûlons des triumvirs le code parricide !
Aux décrets du sénat, que l'équité préside !
Ne frappons que le crime ; et que l'humanité,
Sur le règne des lois, fonde la liberté.

Fin du troisième et dernier Acte.

NOTES.

Acte premier, Scène première.

Vers 13 et suivants.

Il te souvient du jour où ce pontife-roi,
Entouré du sénat, dont il trompait la foi,
Osa s'associer jusqu'à l'Être suprême.

Peu de personnes connoissent ce qui donna lieu à la fête de l'Être suprême ; voici, à cet égard, quelques détails puisés à la source.

La journée du 31 mai, loin d'avoir complété le triomphe des montagnards sur les girondins, et assuré le pouvoir suprême entre les mains des vainqueurs, avait fait passer la convention nationale sous le joug de la commune de Paris ; la commune elle-même étoit gouvernée par un très-petit nombre de démagogues forcenés. L'un des moyens les plus efficaces qu'avaient employé ces derniers pour démoraliser le peuple et le maîtriser à leur gré, était la propagation de l'athéïsme. Parvenus à ôter la crainte de Dieu, celle des hommes et des lois n'étoit plus qu'une chimère.

La proscription, le massacre des prêtres insermentés, l'apostasie des nouveaux Judas, l'avilissement, ou plutôt la destruction d'un culte de quatorze siècles, l'établissement des temples de la raison, la promesse d'un paradis terrestre, dont la fraternité ou la mort étoit le gage, avaient cimenté la domination de ces fougueux anarchistes, d'une manière si effrayante, que les chefs mêmes des montagnards conventionnels tremblèrent pour leur propre existence.

Pour arrêter ce torrent, il fallut avoir recours à des mesures extraordinaires ; on sentit le besoin d'un Dieu. Le comité de salut public avait jusqu'alors particulièrement attaché ses soins à la partie militaire ; ses membres, en regardant autour d'eux, ne virent que leurs propres agens devenus leurs maîtres ; ceux d'entr'eux qui avaient le plus favorisé le 31 mai, en craignirent le retour pour eux-mêmes. De là vint le gouvernement révolutionnaire, la mort de Chaumet, d'Hébert, de Danton, et autres.

Ces mesures pouvaient rassurer le comité ; mais elles ne donnaient au peuple aucun motif de consolation et d'espérance. Robespierre, le premier proposa de réintégrer Dieu, non sous le titre adopté par les catholiques, mais sous le nom d'*Être suprême*, qui appartenait à toutes les religions. Cette idée

fut accueillie par quelques membres des deux comités de salut public et de sureté générale, vers le milieu de l'hiver; mais pour ne point s'exposer à célébrer une fête de boue, on remit celle de l'Être suprême au commencement du printemps, époque à laquelle on ressent plus efficacement les bontés et la puissance régénératrice du Créateur de toutes choses.

Robespierre présida cette fête; ce jour là même, ses amis et ses ennemis prévirent également sa chute.

Ibid. vers 85 et 86.

Quoi! lui-même, déjà, seul et dans le silence,
Traîne, loin du sénat, sa coupable existence.

Un mois et demi environ avant le 9 thermidor, Robespierre se retira du comité de salut public, et dans cet espace de temps il parut rarement à la convention; je vais rapporter ici les motifs de sa retraite, comme étant des matériaux précieux pour l'histoire.

On a généralement donné pour motif de cette retraite, le refus qu'avaient fait les membres du comité de salut public d'obéir aveuglément à ses volontés; on n'a pu rien préciser là-dessus. La véritable cause de cette absence tient à une particularité qu'on ignore, et dont nous assurons l'authenticité. Depuis quelque temps, Billaud-Varennes et Robespierre se trouvaient en opposition dans leurs opinions et leur conduite politique. Il s'agissait de rappeler Carrier de Nantes; Billaud qui avait fait nommer ce proconsul féroce, s'opposait à cette mesure. Robespierre, pour la faire adopter, s'appuyait sur la lettre de Julien fils, dans laquelle ce jeune homme invitoit fortement le comité à rappeler ce représentant. « Toi seul soutiens ce » monstre, dit Robespierre à Billaud-Varennes. — Il est moins » coupable que toi, répond Billaud; il n'a point fait porter » par la violence la loi du 22 prairial ». — Tu crains pour tes complices, répond Robespierre, écumant de rage; et en s'adressant à ses collégues, il leur dit d'une voix entrecoupée: « Vous n'osez prendre aucun parti; vous craignez l'inventeur » du gouvernement révolutionnaire! vous ne voulez que du » sang!... Vous faites détester la liberté; je ne veux plus » rester avec vous ». Il dit, et se retira du comité. Ce moment fut le premier signal de la scission entre les membres des comités de salut public et de sureté générale.

Ibid. *Scène V.*

Vers 250 et 251.

Va! ce même échafaud dont tu parles sans cesse,
Barbare! pour toi-même, en ce moment se dresse.

Collot pouvait parler ainsi mieux que tout autre; c'est lui qui vendait Robespierre; les parties étaient en présence. Pour triompher à coup sûr de Robespierre, on crut qu'il était plus

avantageux de lui fermer les yeux sur le danger, que de l'attaquer d'abord ouvertement, et qu'il valait mieux l'engager à prendre l'initiative. Mais il fallait un homme qui eût assez d'ascendant sur son esprit, pour le précipiter, sans qu'il s'en doutât, dans l'abîme. Collot fut choisi. Les preuves d'attachement qu'il avait données à Robespierre, le mettaient à l'abri de tout soupçon de la part de ce dernier. Soit que Collot eût déjà sagement prévu sur qui devait tomber la foudre, et qu'il voulût en garantir sa tête, soit qu'il ne fût point fâché de se débarrasser d'un ami trop ombrageux, il accepta, de la part des conjurés, la mission de tromper Robespierre, et de le forcer à une démarche qui allait lui coûter la vie. Il ne lâcha point prise que Robespierre n'eût prononcé son discours fatal à la convention nationale et aux Jacobins. « *Sois tranquille, mon ami*, disait-il, *c'est cent têtes de plus qui vont tomber ; et c'est dans leur sang que nous effacerons les dernières traces du fédéralisme. Le conseil général de la commune, toutes les sections, la force armée, le peuple entier, tout est pour nous, contente-toi d'indiquer les conspirateurs.* »

Robespierre fut assez crédule pour s'en tenir à ce rôle; et deux jours même avant son supplice, il s'occupait, avec Saint-Just, du plan de la fête de Barra et de Viala; de toutes parts, on lui disait qu'il n'avait rien à craindre : qu'il suffisait que le peuple fût instruit de la scission qui régnait entre les membres des comités du gouvernement, qu'il se lèverait tout entier pour sa défense.

A peine Collot eut-il vu Robespierre décidé à prendre l'initiative et à suivre ses conseils, qu'il en fit part aux conjurés. Ceux-ci voulaient épargner un éclat, et ils y réussirent. Il est à présumer que même en attaquant en face et les premiers, ils auraient également réussi, mais la victoire, sans doute, aurait coûté beaucoup plus cher.

Acte II, Scène première.

Vers 6.

Lisez !.... vous le voyez, on veut nous égorger.

Le 6 thermidor, les deux comités de salut public et de sureté générale, se réunirent le matin dans la même salle; cette réunion avait pour objet d'essayer une réconciliation entre les divers scissionnaires, et d'éviter par là une crise inévitable. Avant le commencement de la séance, chacun s'observait avec une sorte d'inquiétude ; on se retirait à l'écart, on s'entretenait tout bas; la méfiance était peinte sur tous les visages. La séance s'ouvre : Robespierre prend la parole : « Notre division, dit-il, ne peut » qu'être funeste à la chose publique, et bientôt entraîner la » perte de la liberté. Je viens vous proposer d'y mettre un » terme, et d'opérer une réconciliation sincère. Je sais que j'en » dois être la victime : n'importe. Je ne suis depuis long-temps » qu'un martyr vivant, et je me dévoue pour le salut de la » patrie. »

Ces mots produisirent sur la majorité de l'assemblée une impression défavorable, qui se manifesta par des gestes, où se trouvaient exprimés le mépris de l'indignation. « Vous doutez » de ce que j'avance, répond Robespierre ! oui, je le répète, je » serai la première victime ; Saint-Just, lis la lettre que tu as » reçue hier de l'Allemagne ».

Saint-Just tire de son porte-feuille une lettre traduite de l'anglais en allemand, et de l'allemand en français, dans laquelle on annonçait formellement la mort de Robespierre et de ses complices sous très-peu de jours ; il en donne lecture. Elle est entendue avec assez d'indifférence, tant on avait cessé de s'intéresser au sort des personnes dont on voulait abattre l'autorité !

« Si nous avons tous de bonnes intentions, dit N**, que » chacun de nous les fasse connaître ; je vois ici mes amis, et je » n'y sais point distinguer mes ennemis ; je ne tiens point aux » hommes, je ne tiens qu'aux principes ; celui qui aimera le » mieux la liberté, sera mon meilleur ami. » On garde le silence.

Le matin même, la femme Duplay, chez laquelle était logé Robespierre, avait fortement reproché à Saint-Just son extrême réserve dans cette circonstance. « On ne sait point, lui » avait-elle dit, si vous êtes pour ou contre Robespierre. — » Je vais m'expliquer aujourd'hui, lui dit Saint-Just. » En effet, s'apercevant que la séance languissait et allait se dissoudre sans avoir pris aucun parti, « il est temps enfin que je » m'explique, dit-il avec un transport d'enthousiasme et de » confiance, nous voulons tous sauver la république ; mais je » ne vois qu'un seul homme qui, par ses vertus et l'influence » qu'il s'est acquise, en soit capable. » Il n'en fallut pas davantage pour achever d'indisposer la plupart des esprits ; et l'assemblée fut à l'instant dissoute, sans avoir pris aucune détermination.

Robespierre fut extrêmement affecté de la manière dont on avait accueilli sa proposition et le langage de Saint-Just. Il ne dissimulait point ses craintes, son ressentiment. Collot-d'Herbois, toujours prêt à continuer son rôle, s'approche de lui : « *Tu te fâches*, lui dit-il, *fort mal à propos ; ne sommes-nous pas tous solidaires des travaux du comité ?* »

Ibid. Vers 79 et 80.

Sur-tout, associons à nos vastes travaux,
Tous les amis des rois, les prêtres et les sots.

Un peu avant le 9 thermidor, Robespierre le jeune fut envoyé en mission dans le département du Haut et Bas-Rhin ; il y montra la protection la plus signalée et la plus inattendue envers le culte et ses ministres. Je tiens ce fait d'un général qui fut tout étonné de ce changement.

Ibid. *Scène III.*

Vers 47 et 48.

A la fille des rois, par les nœuds d'hyménée,
Un Maximilien joindra sa destinée.

On a fait courir le bruit, dans le temps, que Robespierre avait eu le projet d'épouser la fille de Louis XVI, détenue au Temple, qu'il lui avait rendu plusieurs visites; l'un et l'autre est dénué même de vraisemblance. Cette fiction entre dans les apanages de la poésie, mais elle ne peut ni ne doit entrer dans l'histoire.

Ibid. *Scène XI.*

Vers 271, 272 et 273.

On dit qu'un jugement trop prompt et trop sévère,
Aujourd'hui, pour le fils, a condamné le père.
..... Eh! qu'importe ou le père ou le fils?

Tout le monde connaît l'atroce légèreté avec laquelle le tribunal révolutionnaire envoyait à l'échafaud d'innocentes victimes, qu'il n'avait point entendues, à la place des prétendus coupables qu'il faisait semblant de juger.

Le trait cité dans ces vers regarde Loiserolles père et fils; ce dernier, âgé de 22 ans, avait été compris dans une liste de prévenus de conspiration dans l'intérieur de la maison d'arrêt de Saint-Lazare; il fut du nombre de ceux contre lesquels on porta, le 6 thermidor, un acte d'accusation, et qui, par suite, devaient être traduits au tribunal révolutionnaire. Lorsqu'on alla le chercher à la maison d'arrêt pour le traduire avec ses co-accusés à la Conciergerie, Loiserolles, père, qui en fut instruit, trompa la vigilance de ceux qui étaient chargés de cette opération; il se substitua à son fils: traduit, le 8 thermidor, au tribunal, il fut compris dans la liste des condamnés à mort, et exécuté le même jour.

Le comité de législation se fit, par la suite, exhiber les copies officielles et figurées de la procédure; il vit d'abord que l'acte d'accusation, du 6 thermidor, était dirigé contre Loiserolles fils; dans l'acte contenant la déclaration du juré, on remarque à l'article V, les mêmes dénominations que dans l'acte d'accusation, *François-Simon Loiserolles fils, âgé de 22 ans*; on avait effacé le mot *François*, pour y substituer le mot *Jean*. Le mot *fils* s'y trouvé également rayé et remplacé par celui de *père*; les chiffres 22 étaient surchargés de ceux de 61; on y avait ajouté ces mots: *ancien lieutenant-général du régiment de l'arsenal, ex-noble, etc.*

Acte III, Scène première.

Vers 1 et suivans.

Je viens vous dénoncer le plus noir des complots, etc.

Cette scène est à peu de chose près, l'historique littéral de

la

la séance du 9 thermidor, l'une des plus mémorables, tant par ses suites, que par ses causes. Au lieu de la mutiler par des notes partielles, je vais en rappeler un précis, puisé dans les sources les plus authentiques, en me bornant à la simple exposition des faits.

Depuis quelques jours se manifestoient les symptômes d'un grand événement sous des signes épouvantables ; dans la nuit du premier au 2 thermidor, quarante individus s'étaient présentés à Bicêtre, et s'étaient fait ouvrir les portes au nom du comité de salut public ; trois seulement avaient été mis en état d'arrestation; les autres avaient pris la fuite ; à la même époque, des malveillans s'étaient introduits dans les cours de l'arsenal de Paris, avaient crevé, presque sous les yeux des sentinelles, et avec des instrumens tranchans, les soufflets de cinq forges de campagne, qui faisoient partie du convoi préparé pour l'armée du Nord. Sur ces entrefaites, trois particuliers s'étaient approchés du réservoir de l'arsenal, et avaient dit au gardien du réservoir, avec un air de simplicité, de lâcher les écluses ou robinets, pour en voir l'effet ; sur son refus, ils offrent de lui donner ce qu'il voudra ; ils insistent long-temps sans rien obtenir.

Des convulsions intestines, dans les assemblées des sections, et dans les sociétés populaires, l'échafaud chaque jour abreuvé de flots de sang innocent, les proscriptions multipliées, les victimes condamnées avant que d'être entendues, la représentation nationale ouvertement attaquée et menacée d'une dissolution prochaine, tout présageait une nouvelle révolution presque inévitable.

Ce fut le 8 qu'éclatèrent les premières étincelles de ce vaste incendie. Robespierre, qui depuis long-temps n'avait paru à la convention nationale, monte à la tribune et prend la parole ; il fait un long discours, dont le début est l'éloge ordinaire de sa vertu ; il se plaint d'être calomnié ; et signale comme ennemi du peuple quiconque paraît opposé à ses projets ; ensuite il se déchaîne contre toutes les opérations du gouvernement, contre les comités de salut public, de sureté générale et de finances, accusant ce dernier d'avoir contre-révolutionné les finances de la république. « Les patriotes, dit-il, sont opprimés ; pourquoi ces discours que l'on vous a faits sur les succès des armées ? Le système de Dumourier est suivi dans la Belgique ; on plante des arbres stériles de la liberté, on a formé un camp qui peut devenir dangereux. » Il ajoute qu'on a voulu donner l'échange sur la situation de la république ; il annonce enfin qu'il proposera les seules mesures propres à sauver la patrie. La convention nationale décrète l'impression de ce discours.

Le soir, dans la séance des jacobins, Couthon demande qu'il soit fait un nouveau scrutin épuratoire ; il ne déguise pas qu'il

faut en exclure les membres de comité de salut public et de sureté générale, qu'il appelle des traîtres; cette épithète, dans la bouche de Couthon, était un arrêt de mort. Dumas, président du tribunal révolutionnaire, étend plus loin cette proscription; il propose ouvertement de chasser de la convention tous les hommes impurs; par cette qualification, il désignait tous les représentans qui ne partageaient point ses projets, c'est-à-dire presque tous les membres de la représentation nationale.

Cependant l'immense commune de Paris était dans cette agitation sourde et licencieuse qu'enfante l'approche d'une crise; Paris était semblable à ces cités du Portugal et de la Sicile, qu'un soudain tremblement de terre menace d'une chute inévitable; Saint-Just paraît à la tribune de la convention: « Je ne suis d'aucune faction, dit-il; je viens vous dire que les membres du gouvernement ont quitté la route de la justice. Les comités de salut public et de sureté générale m'avaient chargé de vous faire un rapport sur les causes qui, depuis quelque temps, semblent tourmenter l'opinion publique. Mais ces remèdes sont impuissants, je ne m'adresse qu'à vous; on a voulu répandre que le gouvernement était divisé; il ne l'est pas...» Tallien interrompt l'orateur; il demande la parole pour une motion d'ordre. « L'orateur a dit qu'il n'était d'aucune faction; je dis la même chose; je n'appartiens qu'à moi-même, qu'à la liberté; c'est pour cela que je vais faire entendre la vérité. Aucun bon citoyen ne peut retenir ses larmes sur le sort malheureux auquel la chose publique est abandonnée; par-tout on ne voit que division. Hier un membre du gouvernement s'en est isolé, a prononcé un discours en son nom particulier, aujourd hui un autre fait la même chose; on vient encore l'attaquer, aggraver les maux de la patrie, la précipiter dans l'abîme; je demande que le rideau soit entièrement déchiré ».

Hier, s'écrie Billaud-Varennes, la société des jacobins était remplie d'hommes apostés, puisqu'aucun n'avait de carte; hier on a développé dans cette société l'intention d'égorger la convention nationale; hier j'y ai vu des hommes qui vomissaient ouvertement les infamies les plus atroces contre ceux qui n'ont jamais dévié de la révolution; je vois sur la montagne un de ces hommes qui menaçaient les représentants du peuple; le voilà!.... Arrêtez! arrêtez! s'écrie-t-on de toutes parts; l'individu est saisi et entraîné hors de la salle. — Le moment de dire la vérité est arrivé.... L'assemblée jugerait mal les événements et la position dans laquelle elle se trouve, si elle se dissimulait qu'elle est entre deux égorgemens; elle périra si elle est faible.

— Non, non, s'écrient tous les membres en se levant à la fois. — On est bien fort, continue Billaud, quand on a pour soi la justice, la probité et les droits du peuple. Vous frémirez

d'horreur, quand vous saurez la situation où vous êtes, quand vous saurez que la force armée est confiée à des mains parricides, quand vous saurez que le chef de la garde nationale a été dénoncé au comité de salut public par le tribunal révolutionnaire, comme un complice d'Hébert et un conspirateur infâme; vous frémirez d'horreur quand vous saurez que ceux qui accusent le gouvernement de placer à la tête de la force armée des conspirateurs et des nobles, sont ceux qui nous ont forcé la main pour y mettre les seuls nobles qui existent, et Lavalette, conspirateur à Lille, en est une preuve. Vous frémirez quand vous saurez qu'il est un homme qui, lorsqu'il fut question d'envoyer des représentants du peuple dans les départements, ne trouva pas sur la liste qui lui fut présentée vingt membres de la convention, qui fussent dignes de cette mission. Je dirai plus; on s'est plaint que les patriotes étaient opprimés; certes, vous aurez une bien étrange idée de la dénonciation, quand vous saurez que celui de qui elle part, a fait arrêter le meilleur comité révolutionnaire de Paris, celui de la section de l'Indivisibilité, quoiqu'il n'y eût que deux de ses membres qui fussent dénoncés. Quand Robespierre vous dit qu'il s'est éloigné du comité, parce qu'il y était opprimé; il a soin de ne pas vous faire tout connaître; il ne vous dit pas que c'est parce qu'ayant fait dans le comité sa volonté pendant six mois, il a trouvé de la résistance au moment où, seul, il a voulu faire rendre le décret du 22 prairial, ce décret qui, dans les mains impures qu'il avait choisies, pouvait être si funeste aux patriotes. Sachez, citoyens, qu'hier le président du tribunal révolutionnaire a proposé ouvertement aux jacobins de chasser de la convention tous les hommes impurs, c'est-à-dire, tous ceux qu'on veut sacrifier; mais le peuple est là, et les patriotes sauront mourir pour sauver la liberté. — Oui, oui, s'écrient tous les membres. — Je le répète, nous mourrons tous avec honneur, car je ne crois pas qu'il y ait ici un seul représentant qui voulût exister sous un tyran. Non, non, s'écrie-t-on de toutes parts; périssent les tyrans ! — On voulait détruire, mutiler la convention, et cette intention était si réelle, qu'on avait organisé un espionnage des représentans du peuple qu'on voulait égorger. »

Robespierre s'élance à la tribune. — A bas, s'écrie-t-on, à bas le tyran ! — Je demandais tout à l'heure, dit Tallien, qu'on déchirât le voile. Je viens d'apercevoir avec plaisir, qu'il l'est entièrement, que les conspirateurs sont démasqués, qu'ils seront bientôt anéantis, et que la liberté triomphera. Tout annonce que l'ennemi de la représentation nationale va tomber sous ses coups. Je me suis imposé jusqu'ici le silence, parce que je savais d'un homme qui approchait le tyran de la France, qu'il avait formé une liste de proscription. Je n'ai pas voulu récriminer; mais j'ai vu

hier la séance des jacobins, j'ai frémi pour la patrie ; j'ai vu se former l'armée du nouveau Cromwel, et je me suis armé d'un poignard pour lui percer le sein, si la convention nationale n'avait pas le courage de le décréter d'accusation. — Ce n'est pas un individu que je viens attaquer, c'est l'attention de la convention que j'appelle sur cette vaste conspiration. Je ne doute pas qu'elle ne prenne des mesures énergiques et promptes, qu'elle ne reste ici en permanence pour sauver le peuple, et quoi qu'en aient dit les partisans de l'homme que je dénonce, il n'y aura pas de 31 mai, il n'y aura pas de proscriptions ; la justice nationale seule frappera les scélérats. Comme il est de la dernière importance que, dans les dangers qui environnent la patrie, les citoyens ne soient pas égarés, que les chefs de la force armée ne puissent pas faire du mal, je demande l'arrestation d'Henriot et de son état-major. Cette proposition est décrétée, ainsi que la permanence des séances. Le décret d'arrestation est aussi lancé contre les adjudants et les aides-de-camp d'Henriot, contre Boulanger, Dufraise et Dumas, président du tribunal révolutionnaire.

Robespierre insiste pour avoir la parole. *A bas, à bas le tyran !* s'écrient de nouveau tous les membres. — Un de mes collégues revenant de l'armée du Nord, dit Barère, a rapporté au comité qu'un officier ennemi fait prisonnier dans la dernière action qui nous a donné la Belgique, avait tenu ce langage ; « *Tous vos succès ne sont rien, nous n'en espérons pas moins de* » *traiter de la paix avec un parti quel qu'il soit, avec une fac-* » *tion de la convention, et de changer bientôt de gouvernement.* » Ce moment, prédit par l'officier autrichien, ne serait-il pas venu pour le parti de l'étranger et pour les ennemis de l'intérieur, si vous n'aviez pris des mesures vigoureuses ? Les deux comités ne peuvent plus se dissimuler cette vérité ; le gouvernement est attaqué, ses membres sont couverts d'improbation et d'injures, ses relations sont arrêtées, la confiance publique est suspendue, et l'on fait le procès à ceux qui le font à la tyrannie. On cherche à produire des mouvemens dans le peuple, on cherche à saisir le pouvoir national au milieu d'une crise préparée, et l'on sait que tout Etat libre, où les grandes crises n'ont pas été prévues, est, à chaque orage, en danger de périr. Les comités se sont demandé pourquoi il existait encore à Paris un régime militaire, semblable à celui qui existait du temps des rois ; ils ont pensé qu'il fallait restituer à la garde nationale son organisation démocratique. Après quelques développemens relatifs aux circonstances présentes, l'orateur propose, et la convention décrète : Art. 1.er Tous grades supérieurs à celui de chef de légion sont supprimés ; la garde nationale reprendra sa première organisation ; en conséquence, chaque chef de légion commandera à son tour ; 2.° Le maire de Paris, l'agent national et celui qui sera en tour de com-

mander la garde nationale, veilleront à la sureté de la représentation nationale ; ils répondront sur leur tête de tous les troubles qui pourraient survenir à Paris. Le présent décret sera envoyé sur-le-champ au maire de Paris.

Tallien demande la parole : il faut la récapitulation des griefs les plus importans qu'on peut imputer à Robespierre ; celui-ci l'interrompt par des cris ; on demande contre lui le décret d'arrestation. — « D'accusation, dit Loiseau ; il a voulu dominer ». Robespierre apostrophe le président et les membres dans les termes les plus injurieux. — Je suis aussi coupable que mon frère, s'écrie Robespierre jeune, je partage ses vertus ; je demande aussi le décret d'accusation contre moi. — Aux voix l'arrestation des deux frères. — Elle est décrétée à l'unanimité. *Lebas* : Je ne veux pas partager l'opprobre de ce décret, je demande aussi l'arrestation. *Fréron* : On voulait former un triumvirat qui rappelait les proscriptions sanglantes de Sylla ; on vouloit s'élever sur les ruines de la république, et les hommes qui le tentait sont Robespierre, Couthon et Saint-Just. *Plusieurs voix* : et Lebas. Après quelques éclaircissemens sur la conduite criminelle de ces trois derniers représentans, on demande aussi contre eux le décret d'arrestation ; il est porté au milieu des plus vifs applaudissemens. Les huissiers se présentent pour l'exécuter : on refuse d'obéir. — A la barre, à la barre, crie-t-on de toutes parts ! — Les individus, décrétés d'arrestation, descendent à la barrre ; les applaudissemens redoublent.

Ibid. *Scène première.*

Vers 134.

Qu'on me suive ! partons.

Il n'est point de détails minutieux dans une grande journée ; on sera bien aise de suivre Robespierre après sa sortie de la convention. Les particularités que je vais retracer, sont très-peu connues.

Le 9 thermidor, entre 7 et 8 du soir, un employé voit entrer à la mairie un fiacre qui s'arrête à l'entrée de la cour ; un gendarme sort de la voiture, et se rend au comité des administrateurs de police. Il revient sur-le-champ avec trois administrateurs, décorés de leurs écharpes ; l'un deux ouvre la portière ; tout-à-coup se lève un homme égaré, qui tenait un mouchoir blanc collé sur sa bouche, et de ses deux coudes frappait ceux qui l'entouroient, comme pour leur faire lâcher prise, et sortir le premier ; c'était Robespierre. Quand il eut vaincu la résistance, il ne descendit point de la voiture, mais sans toucher au marche-pied, il s'élança dans la cour, et fit, avec précipitation, volte-face vers la voiture ; il était blême et tout abattu.

Les administrateurs l'accueillent avec les plus vives démonstrations d'amitié. L'un étend son bras droit derrière son corps et le presse affectueusement; l'autre le prend par-dessous le bras; c'est dans cette attitude qu'ils s'éloignent de la voiture, et dirigent leurs pas vers le comité, en longeant les appartemens du maire. L'employé qui se trouvait à l'une des fenêtres du premier étage, n'entendit que ces mots que prononçait l'un des administrateurs : « Rassure-toi donc; n'es-tu pas » avec tes amis » ?

Une heure après, on entendit dans la cour un grand bruit de chevaux; c'était Henriot qui venoit avec ses aides de camp et avec d'autres affidés, chercher Robespierre, et favoriser son passage de la mairie à la maison commune.

Ibid. *Scène II.*

Vers 139 et 152.

La commune s'insurge, en sénat érigée.....
La commune l'emporte et nous vient investir.

Il était six heures du soir; le conseil général de la commune de Paris, rassemblé et présidé par le maire, ouvre sa séance. Le maire prend la parole et dit : « Citoyens, c'est ici que la patrie a été sauvée le 10 août et le 31 mai; elle est plus que jamais en danger : c'est encore ici qu'elle sera sauvée. Que les citoyens s'unissent donc à la commune, que l'entrée de ses séances soit libre à tout le monde, sans qu'on exige l'exhibition des cartes; et nous faisons tous le serment de mourir à nos postes. » Le conseil se lève spontanément, et prête ce serment avec enthousiasme. Le maire propose ensuite d'inviter tous les membres de la commune du 10 août, à venir siéger au conseil. Adopté. L'agent national parle dans le même sens; il fait sentir les dangers qu'il prétend que court la liberté; et pour appuyer ce qu'il avance, il dit que déjà les meilleurs patriotes, les amis constants du peuple, sont jetés dans les fers, et que lui-même, il y a quelques instants, n'est échappé aux coups des assassins, que par le prompt secours que lui a donné le commandant général. Plusieurs membres observent que les tribunes ne se remplissent pas; et demandent que deux membres soient invités à aller sur la place haranguer le peuple, et lui montrer le danger qu'il court. — Arrêté. Le maire prend alors le tableau qui renferme les droits de l'homme, et le présentant au peuple, il dit : « Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est pour le peuple et pour chaque portion du peuple, le plus sacré et le plus indispensable des devoirs ». On s'aperçoit que la feuille sur laquelle une moitié des membres s'étaient déjà inscrits, avait été sous-

traite ; et il est arrêté que les membres s'inscriront de nouveau. Plusieurs membres demandent qu'on fasse sonner le tocsin. — Adopté. On se plaint que Lubin, substitut de l'agent national ne paraît pas encore ; mais il se présente à l'instant même, et annonce qu'il vient de la convention, où il a été témoin de tous les débats qui ont eu lieu, et du décret d'accusation lancé contre les deux Robespierre, Couthon, Lebas et Saint-Just.

Sur la proposition du premier substitut de l'agent national, il est arrêté qu'une députation sera envoyée aux jacobins pour les engager à fraterniser avec le conseil. On arrête également que les sections correspondront, de deux en deux heures, avec la commune. Quelques membres observent que le temps est précieux ; qu'il ne faut pas le perdre en vains discours, mais agir ; d'après ces réflexions, le conseil arrête que les commissaires pris dans son sein iront, accompagnés de la force armée, arracher des fers Robespierre et autres. Un instant après, paraît au milieu des applaudissemens du conseil, Robespierre jeune, qui reçoit l'accolade du maire et des agents nationaux ; il prend la parole, et dit, entre autres choses, que les membres du comité de salut public, qu'il assimile à la commission des douze, ont résolu d'anéantir tous ceux qui avaient fait la révolution du 31 mai. Dans ce moment, paraît un individu, porteur d'un gros porte-feuille noir, qu'il dit contenir des papiers très-intéressans pour le peuple, et qu'il a sauvés de la main des traîtres, il le baise avec enthousiasme, et ajoute qu'il ne le quittera qu'à la mort.

On fait ensuite la motion d'aller mettre en liberté Henriot, détenu au comité de sureté générale. Coffinhal se charge de l'exécution. On annonce que Robespierre est en sureté à l'administration de police. Quelques membres demandent qu'une députation aille, à l'instant, l'inviter à se rendre au sein du conseil ; on part ; il se refuse à cette première invitation ; une seconde députation est envoyée, et bientôt on le voit paraître au milieu des acclamations de tout le conseil, et des démonstrations de la plus grande joie ; de nombreuses accolades lui sont données. Des députés des jacobins se présentent au conseil pour fraterniser avec lui, et demandent si l'on a pris des mesures pour la fermeture des barrières ; le conseil répond qu'il s'en est occupé, et applaudit au zèle des jacobins. On veut aussi exiger le serment des employés au secrétariat, qui, dès le commencement de la séance, avaient été consignés, et qui désiraient prendre alors quelque nourriture ; mais ces employés ayant répondu unanimement que le serment ne diminuerait ni n'ajouterait rien à leurs dispositions, ils sont consignés de nouveau, et menacés de la baïonnette, s'ils tentent seulement de quitter leurs postes.

Le conseil nomme un comité d'exécution. C'est de là qu'émane la pièce suivante, adressée au comité révolutionnaire de la section des Piques. « Courage, patriotes de la section des Piques, la liberté triomphe ; déjà ceux que leur fermeté a rendus formidables aux traîtres, sont en liberté. Par-tout le peuple se montre digne de son caractère. Le point de réunion est à la commune, où le brave Henriot exécutera les ordres du comité d'exécution, créé pour sauver la patrie. »

Sur ces entrefaites, Henriot parcourait les rues à cheval, en criant : *Aux armes ! réunion à la commune !* Sa marche furieuse, ses hurlements, ses regards semaient par-tout le trouble et la terreur. Cinq gendarmes prennent la résolution de l'arrêter, en exécution du décret ; ils partent, le rencontrent, fondent sur lui et sur ses satellites, les font prisonniers, les amènent au comité de sureté générale ; bientôt un rassemblement séditieux investit ce comité, en force l'enceinte, en arrache les conspirateurs mis en état d'arrestation. Henriot, échappé, se rend en triomphe sur la place du palais national, y donne des ordres, cherche à égarer, par tous les moyens possibles, les citoyens et sur-tout les canonniers. Amar est sur la place : « Canonniers, s'écrie-t-il, pourriez-vous déshonorer votre patrie de qui vous avez toujours bien mérité ? » Les canonniers se tournent aussitôt de son côté. Un aide-de-camp d'Henriot le menace de son sabre ; les canonniers le protégent contre lui.

Collot prend le fauteuil et dit : « Citoyens, voici l'instant de mourir à notre poste ; des scélérats, des hommes armés ont investi le comité de sureté générale, et s'en sont emparés. Tous les membres se lèvent spontanément : *Nous saurons mourir à notre poste.* » On eût dit ces sénateurs romains qui, à l'approche des Gaulois, attendaient la mort sur leurs chaises curules : ils l'attendaient immobiles, dans l'inaction, en silence ; les sénateurs français sont debout, et prennent les mesures les plus vigoureuses ; la convention nationale, après avoir entendu le rapport de ses comités de salut public et de sureté générale, défend de fermer les barrières, ni de convoquer les sections, sans une autorisation desdits comités ; elle met hors de la loi tous les fonctionnaires publics qui donneraient des ordres pour faire avancer la force armée contre la convention nationale, ou pour l'inexécution des décrets qu'elle a rendus. Elle met aussi hors de la loi les individus qui, frappés du décret d'arrestation ou d'accusation, n'auraient pas déféré à la loi, ou s'y seraient soustraits. Elle adopte la proclamation suivante, et décrète qu'elle sera imprimée sur-le-champ, adressée à toutes les sections de Paris, à toutes les communes et aux armées de la république.

La Convention nationale au Peuple français.

« Citoyens, au milieu de toutes les victoires les plus signalées ; un danger nouveau menace la république ; il est d'autant plus grand, que l'opinion est ébranlée, et qu'une partie des citoyens se laisse conduire au précipice par l'ascendant de quelques réputations. Les travaux de la convention sont stériles, le courage des armées devient nul, si les citoyens français mettent en balance quelques hommes et la patrie. Des passions personnelles ont usurpé la place du bien public; quelques chefs de la force armée semblaient menacer l'autorité nationale. *Le gouvernement révolutionnaire* (1), objet de la haine des ennemis de la France, est attaqué au milieu de nous; les formes du pouvoir républicain touchent à leur ruine ; l'aristocratie semble triompher, et les royalistes prêts à reparaître ».

« Citoyens, voulez-vous perdre, en un jour, six années de révolution, de sacrifices et de courage ? voulez-vous revenir sous le joug que vous avez brisé ? non, sans doute. La convention ne cessera pas un instant de veiller aux droits de la liberté publique. Elle invite donc les citoyens de Paris à l'aider de leur réunion, de leurs lumières, de leur patriotisme, pour la conservation du dépôt précieux que le peuple français lui a confié. Qu'ils veillent principalement sur l'autorité militaire ; toujours ambitieuse et souvent usurpatrice. La liberté n'est rien dans un pays où le militaire commande au civil. Entendez la voix de la patrie, et la patrie encore une fois sera sauvée ».

Cette proclamation eut, dans Paris, un succès complet ; à ces accents, tous les yeux sont dessillés, tout se rallie à la représentation nationale.

Il faut un chef pour diriger la force armée; le choix tombe sur Barras. La convention lui adjoint les représentans Fréron, Beaupré, Féraud, Bourdon de l'Oise, Rovère, Bollet, Delmas, Léonard Bourdon, Legendre, Goupilleau (de Fontenay) et Huguet, pour diriger la force armée sur tous les points où la liberté publique pourrait être menacée, et pour aller faire exécuter la volonté nationale jusques dans le sein de la municipalité rebelle. Ils partent, malgré les horreurs de la nuit et le son du tocsin qui appelait la mort sur leur tête. Legendre se transporte aux jacobins, où quelques scélérats et quelques personnes égarées, conspiraient, de concert avec la commune. Il ferme les portes de la salle, en porte les clefs à la convention. Vivier, qui présidait, dans cette nuit, la prétendue société, est mis hors la loi, ainsi que Taschereau et plusieurs autres émissaires, gardes et espions de Robespierre.

(1) J'ai cru devoir insérer ici cette proclamation, pour rappeler l'esprit qui dirigeait encore, à cette époque, la convention nationale.

Comme on voit, au milieu d'une nuit profonde, des voyageurs incertains chercher leur route à travers des rochers et des précipices, s'il se présente à leurs yeux un conducteur instruit et fidelle, ils se livrent à ses conseils, et continuent avec sécurité leur voyage; de même les habitans de Paris, qu'une émotion subite, imprévue, avait jetés dans une oscillation sans doute involontaire, s'abandonnent aux avis des représentans du peuple nommés pour les instruire et diriger leurs pas vers l'unique point de ralliement, la convention nationale. Répandus dans toute la ville, ces guides courageux ne trouvent par-tout que des frères, d'ardens soutiens de la loi.

Léonard Bourdon et Cambolas arrivent à la section des Gravilliers vers les onze heures du soir. Là, six mille républicains, fidelles à la représentation nationale, attendaient sous les armes qu'on leur indiquât où il fallait marcher. « Citoyens, s'écrie Bourdon, à la maison commune, qui est le repaire des conspirateurs! c'est là qu'il faut marcher; que le soleil n'éclaire plus les tyrans. » Tous les citoyens se mettent en marche avec leurs canons; un détachement de l'école des jeunes Français marche avec eux, ils sont guidés par leurs instituteurs; les plus jeunes restent au poste où ils ont fait le service jour et nuit, tant que la patrie a été en danger. Les représentans envoient plusieurs citoyens en avant, pour s'assurer des dispositions des troupes qui étaient sur la place de Grêve. A la voix de ceux-ci, la plupart quittent la place pour se rendre à la convention nationale; les autres annoncent qu'ils exécuteront tous les ordres émanés de la convention.

La troupe, qui s'était renforcée de deux canons de la section des Lombards, qui revenaient de la commune, s'assure de toutes les rues qui y aboutissent, et se range en bataille sur la place. On s'empare des canons qui s'y trouvent; toutes les issues de la maison sont occupées. Au profond silence qui avait accompagné ces dispositions, succèdent tout-à-coup ces cris unanimes : *Vive la convention nationale! Vive la république!* Ces cris retentissent dans toutes les salles de la maison commune, et portent le désespoir dans l'ame des conspirateurs; les scélérats restent seuls avec leurs crimes. Les représentans, à la tête de cinquante fusiliers, pénètrent dans leur infernal repaire. Claude Chabrou tombe sous le poids du corps de Robespierre le jeune qui s'est précipité par la fenêtre; Robespierre l'aîné se donne un coup de pistolet dans la bouche, et en reçoit un en même temps de Charles André Méda, gendarme. Le tyran tombe baigné dans son sang; un citoyen s'approche de lui et dit avec sang-froid ces paroles : *Robespierre! il est un Être suprême.* Tous les autres conjurés se sont cachés dans les endroits les plus obscurs; l'un est arraché d'une cheminée, l'autre

d'une armoire ; Lebas est percé de coups dans un bûcher; on trouve Couthon au bas du bureau, blessé de plusieurs coups qu'il s'est donnés ; Henriot a pris la fuite. Tous les conspirateurs qui sont dans l'enceinte de la maison commune, sont arrêtés.

Ibid. Vers 116 et suivans.

Est-ce nous qui, dans l'ombre, au milieu d'une orgie,
Avons organisé les lois de l'anarchie,
Ce tribunal de sang, ces conspirations,
Ce pillage, ce vol, ce meurtre des prisons ?

Il est, concernant les assassinats des premiers jours de septembre, des particularités inconnues et très-importantes. Ce fut entre une et deux heures que commencèrent ceux de l'ancienne Abbaye de Saint-Germain; nous en avons la certitude par un témoin oculaire encore existant, et qui se trouvait dans la cour de l'Abbaye, où furent commis les premiers massacres ; nous allons transcrire son rapport tel qu'il nous l'a fait.

A deux heures après-midi, il était dans un café ; le garçon dit qu'il venait d'entendre tirer le canon d'alarme, et qu'on battait la générale. Il va chez lui, prend son arme, et se rend aussitôt à l'église de l'Abbaye où se tenaient les assemblées de la section. Il y avait beaucoup des personnes en armes, qui attendaient des ordres qu'on allait leur donner. Comme il sortait de l'église, pour se rendre dans la cour, il voit arriver six voitures, escortées par une cinquantaine d'individus armés de fusils, de sabres ou de fourches. Il se met derrière la première voiture pour pénétrer dans la cour ; elle s'arrête devant la porte d'une des pièces qui servaient de chambres d'arrêt ; il se présente à la portière pour voir les personnes qu'on y conduisait ; ces malheureux le regardent tous, tendent vers lui leurs mains tremblantes, et le supplient de les sauver.

Aussitôt il voit, ô spectacle affreux ! il voit fondre derrière lui des forcenés qui, avec leurs baïonnettes et leurs sabres, frappent dans la voiture à tort et à travers. Sans s'effrayer, il se tourne vers eux et s'écrie : « Eh ! mes amis, que faites-vous ? sommes-nous des bourreaux, des assassins ? — Retire-toi, lui crie-t-on, nous te connaissons ; retire-toi ! Il se retire. Aussitôt la portière est ouverte ; un de ces malheureux, déjà frappé de plusieurs coups de sabre et de baïonnettes, est arraché de la voiture et traîné jusqu'à la grille du jardin, où un de ces tigres l'assomme avec la crosse d'un fusil qu'il avait arraché des mains d'un spectateur paisible, et qu'il cassa sur sa victime.

Tous ceux qui étaient dans les autres voitures, furent de suite massacrés, à l'exception de l'abbé *Sicard*, que l'horloger *Monnot* trouva le moyen de sauver. Pendant cette horrible boucherie, que le moindre ordre aurait pu empêcher, celui de qui nous

tenons cette anecdote, s'approche d'un chef dont on attendait cet ordre, et lui témoigne, de la manière la plus énergique, combien l'inaction des hommes armés était coupable. « Je rougis, ajoute-t-il, d'être dans un pareil bataillon. » — Que voulez-vous, répondit le chef, *c'est nécessaire*. Après ces premiers assassinats, les bourreaux se portèrent aussitôt à la prison de l'Abbaye.

Le nom de *Sicard* réveille un des souvenirs les plus chers aux hommes, aux lettres et à l'humanité. Il n'est presque personne qui ne s'intéresse à son sort, et qui ne desire connaître tous les détails relatifs aux moyens employés pour le perdre ou pour le sauver; nous allons les rapporter ici tels que nous les avons puisés à la source. On nous saura gré d'avoir recueilli des matériaux si précieux pour l'histoire du temps et pour celle de ce grand homme.

C'est Sicard lui-même qui fait la récit des malheutenx événemens dont il a été le témoin oculaire, et dont il devait être la victime. Ces détails se trouvent dans un journal qui fut proscrit par la suite ne la journée du 18 fructidor; mais ils y sont par articles détachés et isolés; nous en avons fait un corps suivi et complet de narration, dirigés et autorisés par l'abbé Sicard lui-même.

« L'assemblée nationale dite constituante, en décrétant l'obligation du serment à la constitution civile du clergé, laissait les fonctionnaires publics ecclésiastiques libres de le prêter ou de le refuser. Le refus, aux termes de la loi, valait une démission; quelques uns le prêtèrent : le plus grand nombre le refusa et fut dépossédé. La loi laissait le choix entièrement libre, et cependant on donna aux uns le titre de bons citoyens; les autres furent appelés *réfractaires*.

Dans le mois d'août 1792; l'assemblée législative crut devoir commander un second serment qui fut appelé le serment de la *liberté et de l'égalité*. Le premier n'était point dans mes principes religieux, et l'on ne l'exigea pas de moi. Mais quand j'appris que l'on avait décrété un second serment purement civil, je crus devoir en offrir la prestation, que j'accompagnai d'un don civique de deux cents livres.

C'était l'instant où la municipalité de Paris remplissait les prisons des malheureuses victimes dont elle avoit projeté le massacre. Plusieurs sections arrêtèrent par ses ordres tous les prêtres appelés réfractaires, et ceux qu'on savait avoir quelque liaison avec eux. Toutes les haines se réveillèrent, et nul homme de bien ne fut à l'abri de la suspicion.

Je n'avais qu'un seul ennemi dont je tairai le nom et l'intrigue, et qui me devait plus d'un bienfait. Il n'attendait que le moment de me perdre; il se réunit à quelques factieux, dont le 9 thermidor a puni depuis les nombreux attentats; il obtient un mandat d'arrêt contre moi, et on vient l'exécuter le 26 août 1792.

C'était le moment où j'allais faire la leçon des sourds et muets ; j'étois occupé à ma correspondance, quand je vois entrer dans mon cabinet un menuisier du voisinage, nommé Mercier ; accompagné d'un officier municipal, tous deux suivis d'environ soixante hommes armés de fusils, de sabres et de piques. Mercier m'annonce qu'il vient de la part de la commune pour me mettre en arrestation. Je l'écoute de sang-froid, et lui demande, s'il m'est permis de prendre les lettres que je viens d'écrire, pour les envoyer à la poste. Mercier me répond qu'il se saisit de mes lettres, et qu'il faut même que je vide mes poches pour lui donner tout ce qui s'y trouve ; qu'il va procéder à mettre le scellé sur tous mes effets. Je demande, s'il me sera permis d'emporter mon bréviaire, et je prends en même temps un volume de plus, intitulé : *Religion chrétienne, méditée dans le véritable esprit de ses maximes.* Mercier m'arrache ce livre des mains, et faisant effort pour en lire le titre, il dit à chaque mot : « c'est contre-révolutionnaire ; il faut faire mention dans le procès-verbal que Sicard a voulu prendre ce livre et l'emporter à la place de son bréviaire. »

Le menuisier fouille dans toutes les armoires, en homme du métier, jusqu'à ôter tous les fonds, soupçonnant qu'il n'y eût quelque écrit digne de sa censure.

Enfin, quatre heures s'étant passées à l'examen et au scellé de mes effets, je suis mené avec tout cet appareil militaire au comité de ma section (c'était celle de l'Arsenal) ; le comité était complet. Plusieurs membres, en me voyant arriver, ne purent se défendre d'une secrète joie. On me fait asseoir à l'écart, on se regarde, et le rédacteur du procès-verbal de mon arrestation demande tout bas au président : « Que dirons-nous pour motiver son arrestation ? » — « Il n'y a qu'à dire, répondit le président, qu'il faisait des rassemblemens de prêtres chez lui. » Personne ne m'adresse la moindre parole. Mercier seul est interpellé pour savoir qui me conduirait à la mairie. Celui-ci répond qu'il a du monde à dîner, et qu'il ne peut revenir que fort tard. On rit de son scrupule, et on l'invite de ne revenir qu'à sa commodité : « Sicard, ajoute-t-on, est fait pour t'attendre. »

On se retire, et on me laisse sous la garde de quelques sans-culottes.

On revient à cinq heures pour m'amener au comité d'exécution. On me propose de prendre une voiture pour éviter le désagrément d'être conduit par des soldats. Je réponds à Mercier que si la honte est pour moi, je veux la subir toute entière ; que si elle est pour eux, je ne dois pas les y soustraire.

Nous marchons donc à pied vers la mairie, précédés et suivis de baïonnettes.

L'un des deux officiers ayant affaire dans une maison près de la place

de Grêve, l'autre l'y suivit, et je me trouvai seul avec mes gardes; lorsqu'un de ces volontaires, étonné de voir ainsi mener en prison un homme dont l'extérieur tranquille n'annonçait rien de criminel, me demanda mon nom. Il ne l'eut pas plutôt entendu, qu'il leva les yeux et les mains vers les cieux, en s'écriant : « Quoi ! c'est vous que l'on conduit en prison, vous l'ami de l'humanité, le père bien plus que l'instituteur des pauvres sourds et muets ! Eh ! de quoi vous accuse-t-on ? quel est donc votre crime ? Ah ! permettez-moi d'aller admirer vos travaux, quand on vous aura rendu à votre famille que votre détention va désoler ». Je supprime les plus flatteurs éloges que ce bon volontaire me prodigua, m'appelant, au gré de son enthousiasme, le digne successeur de l'abbé de l'Épée, l'émule de Locke, de Condillac, et m'honorant de divers autres titres illustres, qui flattaient moins mon cœur, que l'intérêt même que cet inconnu prenait à mon sort, ajoutant : « Et c'est vous, homme rare et précieux qu'on emprisonne !... Lorsque mes deux satellites en chef revinrent à nous et me traduisirent à la Mairie, je fus introduit dans une salle-basse où se tenait le *comité d'exécution*. Là, autour d'une grande table, des hommes à chevelure jacobite recevaient les prisonniers qui se succédaient dans cet antre, pour être inscrits et dépouillés des clefs de leurs secrétaires scellés par les exécuteurs de leurs ordres.

On me fait signe de m'asseoir dans un coin. Mercier dit à l'un d'eux : « Voilà l'abbé Sicard que nous vous amenons. Nous en aurions bien d'autres à traduire, si nous avions de plus grands pouvoirs. » — « De plus grands pouvoirs, répond cet homme à » mine féroce ! Vous n'y pensez pas ! Vous en donner de plus » grands, serait borner ceux que vous avez déjà. Oubliez-vous » que vous êtes les souverains, puisque la souveraineté du peu» ple vous est confiée, et que vous l'exercez en ce moment ; » amenez-nous donc tous ceux que vous pourrez découvrir ».

J'étais à jeun, et il était six heures du soir, lorsqu'un piquet d'hommes eut ordre de me mener à la salle du dépôt. Je passai dans la salle d'enregistrement où mon nom causa la même surprise qu'aux soldats de mon escorte. Enfin je monte dans cette grande salle qui, dans le temps où l'hôtel de la Mairie était occupée par le premier président du parlement, servait de grenier à foin. Avant que d'entrer, les petits morceaux de papier qui servaient de signets à mon bréviaire, furent considérés avec une singulière attention. On les rapprochait, on tâchait d'y trouver quelques mots CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRES ; enfin n'y trouvant rien, on me jeta dans cette grande salle remplie d'une foule d'hommes de toutes les classes, renfermés là, sans savoir pour quelle faute.

J'avance quelques pas au milieu d'eux, et aussitôt un vieillard

respectable, le curé de Saint-Jean-en-Grève, s'élance dans mes bras, et oubliant sa propre arrestation, il ne paraît occupé que de la mienne. Plusieurs détenus m'environnent, j'en reçois les mêmes témoignages d'intérêt. Je retrouve parmi eux plusieurs connaissances et quelques amis. Leur société m'offre toutes les ressources de l'amitié la plus dévouée. La nuit arrive, je partage le lit de paille du respectable vieillard. J'essayais à peine de ce lieu de repos, lorsqu'on amène deux prisonniers chers à mon cœur, et employés dans mon institution; l'un était un prêtre, mon instituteur adjoint, nommé *Laurent*, l'homme le plus doux, le plus vertueux et le plus courageux; l'autre était un surveillant laïc, nommé *Labrouche*, que son amitié pour moi avait rendu suspect. « Me voilà donc associé à votre persécution, » comme je l'étais à vos principes, mon cher maître, me dit » l'abbé Laurent; que je me trouve heureux d'avoir été jugé » digne de souffrir persécution pour une si belle cause! »

Cependant les sourds et muets, mes élèves, auxquels j'avais été ravi, ne pouvaient se consoler de cet événement; ils vinrent le lendemain matin à ma prison, me demander la permission d'aller me réclamer à la barre de l'assemblée. Massieu (1) en me voyant renfermé et gardé comme un criminel, fit en présence des gardes de la prison, des signes d'un intérêt si touchant, qu'il les attendrit tous. Il me remit une copie de la pétition qu'il allait faire à l'assemblée. En voici le précis :

« Monsieur le président,

« On a enlevé aux sourds et muets, leur instituteur, leur » nourricier et leur père. On l'a renfermé dans une prison, » comme s'il était un voleur, un criminel. Cependant il n'a pas » tué, il n'a pas volé. Il n'est pas mauvais citoyen. Toute sa » vie se passe à nous instruire, à nous faire aimer la vertu et la » patrie. Il est bon, juste et pur. Nous vous demandons sa li- » b rté. Rendez-le à ses enfants, car nous sommes ses fils. Il » nous aime comme s'il était notre père. C'est lui qui nous a ap- » pris ce que nous savons; sans lui nous serions comme des ani- » maux. Depuis qu'on nous l'a ôté, nous sommes tristes et cha- » grins. Rendez-nous-le, vous nous ferez heureux. »

Cette lettre, portée par Massieu à la barre de l'assemblée, fut lue par un secrétaire, et couverte d'applaudissemens. Un décret fut rendu, qui ordonnait au ministre de l'intérieur, de rendre compte au plutôt à l'assemblée des motifs de l'arrestation de l'instituteur des sourds et muets.

---

[1] Tous ceux qui ont suivi mes leçons connaissent les talens distingués de ce jeune sourd et muet, aussi intéressant par les diverses conceptions de son esprit, que par les tendres affections de son cœur.

Un jeune homme appelé Duhamel, nommé depuis un de mes adjoints, alla se joindre aux sourds et muets à la barre, s'offrit en ôtage, et demande de pouvoir se constituer prisonnier à ma place. Ce trait de courage fut très-applaudi.

Cependant les jours se passent sans que le décret rendu en ma faveur reçoive aucune exécution. Nous touchions au 2 septembre, 48 heures avant le terrible discernement qui devait se faire dans la prison de la Mairie. Manuel, alors procureur de la commune, est annoncé ; il est aussitôt entouré de la plupart des prisonniers, qui espéraient savoir de lui quelque chose de positif sur leur destinée. Voici le discours perfide que nous tint ce scélérat. « Je viens, messieurs, vous apporter des paroles de paix et de consolation. Dans trente-six heures vous recevrez de la municipalité le détail des mesures d'exécution de la loi de la déportation, à laquelle sont condamnés tous ceux qui n'ont pas fait le serment civique, et 12 heures après, vous serez libres et vous aurez 15 jours pour vous préparer à votre voyage. Mais il faudra que chacun prouve qu'il est prêtre, car l'avantage de sortir en ce moment de la France, est une faveur que bien de gens envieraient. »

Quelques détenus se montrant sensibles à l'honnêteté prétendue d'un tel discours, en furent improuvés par le plus grand nombre qui n'osèrent trop se fier aux paroles d'un Manuel. Nos moments s'écoulaient dans la paix et la tranquillité de nos ames. Nos entretiens, exempts des moindres sentiments haineux, et n'ayant pour but que notre propre réforme, roulaient sur la morale, sur nos devoirs, sur l'espérance que nos principes, comme nos intentions, seraient un jour mieux connus, et qu'on leur rendrait alors plus de justice. Chacun faisait ensuite des projets pour l'avenir, je résolus, si l'on me déportait, de me retirer dans une ville capitale, où l'on me pressait d'aller fonder un établissement pour les sourds et muets. Je l'écrivais à un de mes amis. Il était question de faire passer cette lettre, elle fut arrêtée à la porte. L'Officier de garde me dit, en la lisant, que cette lettre ne pouvait passer, qu'il ne pouvait être permis à aucun Français d'aller porter à des étrangers une découverte quelconque. « Oh ! lui dis-je, si vous saviez ce que c'est que cette découverte ; c'est l'art d'instruire les pauvres sourds et muets. » — « Oh ! si ce n'est que cela, répondit-il, votre lettre peut passer, et vous pouvez partir. »

L'annonce de Manuel se réalisa en partie ; nous reçûmes la publication de la loi de la déportation avec les mesures d'exécution arrêtées par la municipalité. Douze heures se passent encore ; l'on ne parle plus que des préparatifs du départ et des moyens de se rendre son exil plus tolérable. Trois commissaires se présentent le samedi, veille du 2 septembre, pour prendre

prendre les noms de ceux qui vont être mis en liberté. On les entoure, on les presse. C'est à qui donnera son nom pour le faire inscrire sur la fatale liste. Un de mes adjoints (Laurent) est le premier. Je causai avec un nouvel ami que je m'étais fait dans les prisons, lorsqu'on vient me reprocher ma lenteur à me faire inscrire. Je m'avance & je donne mon nom. On l'écrit, il me vient alors l'idée d'ajouter, que je suis l'instituteur des sourds et muets. On me dit que je ne dois pas sortir ce jour-là avec les autres, & on efface mon nom. Le surveillant Labrouche veut donner le sien ; on lui demande s'il est employé dans mon institution, & sur sa réponse affirmative, on refuse de l'inscrire.

Que fallait-il penser d'une exception aussi extraordinaire ? Je crus que les motifs de mon arrestation n'étant pas encore communiqués à l'assemblée, j'étais retenu jusqu'à ce qu'ils le fussent. Tous mes camarades, devenus mes amis, me quittèrent en m'embrassant ; tous me témoignaient leur douleur de me laisser. Un d'eux sur-tout me donna les plus grandes marques de tendresse : rien ne rapproche tant les hommes que l'identité d'infortune. « Nos deux ames, me dit-il en m'embrassant, s'étaient » collées l'une à l'autre ; elles s'étaient touchées par tous les » points. Je viendrai vous revoir ; mon cœur demeure auprès » de vous ; nous ne pouvons plus vivre séparés. »

Toute la prison devint en un instant un vrai désert. J'y étais resté seul avec le surveillant Labrouche, et un ancien avocat au parlement de Paris, nommé Martin de Marivaux. Cette salle énorme me parut couverte d'un voile funèbre, & rien ne fut plus triste pour moi que cette affreuse solitude.

Mais bientôt elle devait être remplie par de nouvelles victimes. La nuit du premier ou 2 septembre, je vis arriver successivement 24 prisonniers qui prirent la place de ceux qui m'avaient quitté. Je crus que mes camarades avaient obtenu leur liberté, & qu'ils s'étaient retirés chez eux.

Quelle fut ma surprise quand, le lendemain, ceux qui venaient régulièrement visiter leurs amis dans la prison, revinrent pour les voir ! « Vous les trouverez chez eux, disais-je à tous ceux » qui se présentaient ; on vint hier au soir les mettre en liber- » té. » — « Ils ne sont pas chez eux, me répondaient-ils ; nous » en venons. » — « Peut-être ont-ils été transférés dans une » autre prison. » Ils étaient en effet à l'Abbaye. On revint m'en apporter la fâcheuse nouvelle ; j'en fus consterné.

Cependant le ministre de l'intérieur avait fait demander à Pétion, alors maire de Paris ; les motifs de mon arrestation. Il avait répondu que cela ne le regardait pas ; qu'il fallait s'adresser au comité d'exécution. Le comité répondit, à son tour, que les scellés ayant été mis sur ses papiers, on ne pouvoit rendre compte de ces motifs. C'était un prétexte imaginé

pour justifier le refus. On n'ignorait pas à la Mairie que l'assemblée législative voulait me sauver, si mes accusateurs ne pouvaient rien prouver contre moi, & on voyait bien que les motifs de mon arrestation ne seraient pas trouvés suffisans. L'assemblée générale de la section de l'Arsenal avait d'ailleurs rendu, la veille, un arrêté qui invitait toutes les autorités constituées de *me faire subir la loi dans toute son étendue*, attendu qu'il était prouvé « que j'étais un fauteur de la tyrannie; que » j'entretenais correspondance avec les tyrans coalisés; qu'il fallait » se hâter de me destituer et de me faire remplacer par le savant » & modeste Salvan. » Il fut dit, en outre, que cet arrêté serait porté sur-le-champ à tous les guichetiers des prisons, à la commune, &c.

On doit se rappeler qu'au moment où l'on vint opérer la translation des prisonniers de la Mairie à l'Abbaye, je fus excepté du nombre des transférés. Il est évident que l'on voulait alors me sauver; mais l'arrêté rendu par trois scélérats de la section de l'Arsenal, dans la nuit qui précéda le 2 septembre, avait changé toutes ces bonnes dispositions. Ma perte venait une seconde fois d'être jurée: déjà on se disposait à l'affreux massacre; nous touchions au moment fatal. On nous apporte à dîner; il était deux heures. On entend tirer le canon d'alarme; chacun des prisonniers s'en étonne; un trouble subit agite les ames; tout y jette l'épouvante et l'horreur. Un de nous, inquiet, agité, se porte vers une fenêtre; il distingue plusieurs soldats dans la cour de la Mairie. Il leur demande la cause de ce canon d'alarme: c'est, lui dit-on, la prise de *Verdun* par les Prussiens. C'était une fausseté; Verdun ne fut pris que quelques jours après. Tout le monde sait aujourd'hui que le canon d'alarme devait, dans ce jour de sang, être le signal du massacre; tous les assassins avaient ordre de commencer les égorgemens au troisième coup.

A l'instant même des soldats avignonais ou marseillais se précipitent en foule dans notre prison. Ils renversent les tables, nous saisissent, & nous jettent dehors, sans nous donner le temps de prendre nos effets. Réunis dans la cour, ils nous annoncent qu'on va nous conduire à l'Abbaye où nos camarades avoient été transférés la veille. Ils nous proposent de nous y rendre en voiture ou à pied. Martin de Marivaux demande d'y aller en voiture: j'étais perdu avant d'y arriver, si j'avais préféré tout autre moyen. On fait venir six voitures; nous étions vingt-quatre prisonniers. Ici, tous les détails deviennent précieux; c'est à la réunion des moindres événemens que j'ai dû ma vie. J'allais laisser mes camarades prendre les premières places de la première voiture, & il importait à mes jours de choisir la première. Marivaux me fit monter, il prit la deuxième place; un autre prit la troisième; nous occupâmes le

fond. Labrouche, surveillant de mon institution, prit la quatrième ; deux autres prisonniers montèrent après lui. Nous voilà six dans cette première voiture. Les autres prisonniers remplissent les cinq autres. On donne le signal du départ, en recommandant à tous les cochers d'aller très-lentement, sous peine d'être massacrés sur leurs siéges; et, en nous adressant mille injures, les soldats qui devaient nous accompagner, nous annoncent que nous n'arriverons pas jusqu'à l'Abbaye ; que le peuple, à qui ils vont nous livrer, se fera enfin justice de ses ennemis, & nous égorgera dans la route. Ces mots terribles étaient accompagnés de tous les accents de la rage, & de coups de sabres, de coups de piques que ces scélérats assenaient sur chacun de nous. Les voitures marchent ; bientôt le peuple se rassemble & nous suit en nous insultant. « Oui, disent les » soldats, ce sont vos ennemis, les complices de ceux qui » ont livré Verdun ; ceux qui n'attendaient que votre départ » pour égorger vos enfants & vos femmes. Voilà nos sabres, » nos piques, donnez la mort à ces monstres ».

Qu'on imagine combien le canon d'alarme, la nouvelle de la prise de Verdun & ces discours provocateurs durent exciter le caractère naturellement irascible d'une populace égarée, à laquelle on nous dénonçait comme ses plus cruels ennemis. Cette multitude effrénée grossissait de la manière la plus effrayante, à mesure que nous avancions vers l'Abbaye, par le Pont-Neuf, la rue Dauphine & le carrefour Bussy. Nous voulûmes fermer les portières de la voiture ; on nous força de les laisser ouvertes, pour avoir le plaisir de nous outrager. Un de mes camarades reçut un coup de sabre sur l'épaule, un autre fut blessé à la joue, un autre au-dessous du nez. J'occupais une place dans le fond ; mes compagnons recevaient tous les coups qu'on dirigeaient contre moi. Qu'on se peigne, s'il se peut, la situation de mon ame, pendant ce pénible voyage..... Le sang de mes camarades commençant à couler sous mes yeux, sans défense, au milieu d'une populace excitée par ceux-mêmes qui semblaient prépposés à notre garde, je croyois à chaque instant que nous allions être massacrés. Eh ! quelle raison y avait-il pour que cela ne fût pas ? qui pouvait s'y opposer ?

Enfin, nous arrivons à l'Abbaye ; les égorgeurs nous y attendaient. C'était par nous qu'ils avaient ordre de commencer. La cour étoit pleine d'une foule immense. On entoure nos voitures ; un de nos six camarades croit pouvoir s'échapper, il ouvre la portière & s'élance au milieu de la foule : il est aussitôt égorgé. Un second fait le même essai ; il fend la presse, & allait se sauver, mais les égorgeurs tombent sur cette nouvelle victime, & le sang coule encore ; un troisième n'est pas

plus épargné. La voiture avançait vers la salle du comité; un quatrième veut également sortir ; il reçoit un coup de sabre qui ne l'empêche pas de se retirer & de chercher un asile dans le comité. Les égorgeurs imaginent qu'il n'y a plus rien à faire dans cette première voiture : ils ont tué trois prisonniers, ils ont blessé le quatrième, ils ne croient pas qu'il y en ait un de plus, & ils se portent avec la même rage à la seconde voiture.

Revenu de cette stupeur dans laquelle le massacre de mes camarades m'avait jetté, je ne vois plus à mes côtés les monstres qui assouvissaient leur fureur & leur rage sur les autres infortunés. Je saisis le moment, je m'élance de la voiture, & je me précipite dans les bras des membres du comité. « Ah ! messieurs, leur dis-je, sauvez un malheureux » ! Les commissaires me rejettent : « Allez-vous-en, me disent-ils, voulez-vous nous faire massacrer » ? J'étais perdu, si l'un d'eux ne m'eût reconnu. « Ah ! s'écrie-t-il, c'est l'abbé Sicard. Eh ! comment étiez-vous-là ? entrez, nous vous sauverons aussi long temps que nous pourrons ». J'entre dans la salle du comité où j'aurais été en sureté avec le seul de mes camarades qui s'était sauvé. Mais une femme m'avait vu entrer. Elle court me dénoncer aux égorgeurs. Ceux-ci continuaient leurs massacres. Je me crus oublié pendant quelques minutes ; mais voilà qu'on frappe rudement à la porte & qu'on demande les deux prisonniers. Je me crois perdu ; je tire ma montre, et je la présente à un des commissaires : *Vous la donnerez*, leur dis-je, *au premier sourd & muet qui viendra vous demander de mes nouvelles.* J'étais bien sûr que ma montre irait à sa destination, je connaissais l'attachement de Massieu (1) ; c'était le nommer que de faire cette recommandation.

Le commissaire refuse la montre. *Il n'est pas temps de prendre ainsi votre parti, le danger n'est pas encore assez pressant*, me dit-il, *je vous avertirai.*

Cependant les coups bientôt redoublent à la porte ; on est près de l'enfoncer. Je présentai une seconde fois la montre, avec la même prière. « *A présent*, me dit le commissaire, *à la bonne heure, je la remettrai à celui que vous dites* ».

La remise de ma montre était un espèce de testament de mort. Il ne me restait plus rien à laisser à mes amis ; je me mis à genoux et je fis à Dieu le sacrifice de ma vie. A peine eus-je fini mon offrande, je me lève, j'embrasse mon dernier camarade : « *Serrons-nous, mourrons ensemble ; la porte va s'ouvrir, nos bourreaux sont là*, lui dis-je, *nous n'avons pas à*

---

[1] L'élève si cher à mon cœur, dont j'ai déjà parlé.

vivre cinq minutes ». En effet la porte s'ouvre. Quels hommes se précipitent sur nous ! Quelle rage ! Quels cris ! Leur fureur les égare quelques moments. J'étais au milieu des commissaires, vêtu comme eux, peut-être moins agité & l'ame plus tranquille. Ils s'y trompèrent d'abord ; mais un prisonnier qui s'était échappé, et que les flots de cette horde avaient transporté dans la salle, est reconnu, je le suis aussi ; deux hommes à piques s'écrient : « les voici, ces deux B..... que nous cherchons ». Aussitôt l'un prend ce prisonnier aux cheveux, & l'autre enfonce à l'instant sa pique contre sa poitrine & le renverse mort à mes côtés ; son sang ruisselle dans la salle, le mien allait couler ; déjà la pique était levée, quand un homme, dont le nom doit m'être si cher, averti par ses enfans qu'on massacrait à l'Abbaye, & qu'on parlait de l'abbé Sicard, accourt, fend la foule, & se précipitant entre la pique & moi, découvre sa poitrine : « Voilà dit-il au monstre qui m'allait égorger, voilà » la poitrine par où il faut passer pour aller à celle-là. C'est » l'abbé Sicard, un des hommes les plus utiles à son pays, » le père des sourds & muets ; il faut passer sur mon corps » pour aller jusqu'à lui ».

Ces mots prononcés avec l'accent du courage & du vrai patriotisme, firent tomber la pique des mains du meurtrier. Mais ce n'était-là qu'un danger évité. La rage était sur tous les visages, & je n'aurais fait que retarder ma perte, quand je m'avisai d'un moyen qui pouvait l'accélérer, si la Providence m'avait inspiré moins de sang-froid & de courage.

Presque tous les égorgeurs étaient dans la cour intérieure, sur laquelle donnaient les croisées de la salle du comité. C'était ceux-là qu'il fallait gagner ; ils étaient pour moi les seuls arbitres de la mort & de la vie. Je monte sur une croisée, & là, demandant un moment de silence à une troupe effrénée, je la harangue ainsi : « Mes amis, voici un innocent, le ferez-» vous mourir sans l'avoir entendu » ? — « Vous étiez, » s'écrièrent-ils avec les autres que nous venons de tuer ; vous » êtes donc coupable comme eux ». — « Ecoutez-moi un inst-» tant, répliquai-je, & si, après m'avoir entendu, vous déci-» dez ma mort, je ne m'en plaindrai point : ma vie est à vous. » Apprenez plutôt qui je suis, ce que je fais, & puis vous » prononcerez sur mon sort.

» Je suis l'abbé Sicard. (Ici plusieurs des spectateurs s'é-» crient : c'est l'abbé Sicard, le père des sourds & muets, » il faut l'écouter.) Je continue : j'instruis les sourds & muets » de naissance ; & comme le nombre de ces infortunés est plus » grand chez les pauvres que chez les riches, je suis plus à vous » qu'aux riches ». Je suis interrompu par une voix qui s'écrie : » Il faut sauver l'abbé Sicard ; c'est un homme trop utile pour

» le faire périr. Sa vie est employée toute entière à faire de » grandes œuvres ; non, il n'a pas le temps d'être un conspi- » rateur ». Tous répètent ces dernières paroles, et tous ajoutent à la fois : *Il faut le sauver, il faut le sauver.* Aussitôt les égorgeurs, qui attendaient derrière moi l'effet de mon discours, me prennent dans leurs bras, & me portent au milieu de cette troupe de meurtriers, qui tous m'embrassent, & me proposent de me reconduire en triomphe chez moi. Comment se peut-il que je me refusasse à cette proposition, qui me rendait aussitôt à la vie & à la liberté ? Un scrupule de justice m'engage à préférer une prison nouvelle. Je dis à mes juges, qui voulaient être mes sauveurs, qu'une autorité constituée m'avait fait prisonnier, que je ne pouvais cesser de l'être que par un jugement légal d'une autorité constituée. On me pressa, je résistai ; on me ramena au comité : j'y retrouve cet énergique patriote, c'est horloger courageux, qui m'avait fait un rempart de son corps, je lui demande son adresse & son nom. Il me dit l'un & l'autre ; & aussitôt s'en l'en prévenir (sa modestie ne l'aurait pas permis), j'écrivis au président de l'assemblée la lettre suivante.

Monsieur le président,

« L'assemblée nationale n'apprendra pas sans douleur le mas- » sacre de plusieurs citoyens qui, détenus depuis plusieurs » jours à la chambre d'arrêt de la Mairie, étaient transférés » à celle de l'Abbaye Saint-Germain-des-Prés. Je m'empresse » de faire entendre la faible voix de ma reconnaissance en fa- » veur du citoyen courageux à qui je dois la vie. C'est *Monnot*, » horloger, rue des Petits-Augustins.

» Dix-sept infortunés venaient d'être égorgés sous mes yeux ; » la force publique n'avait pu les sauver. J'allais périr comme » eux ; le brave Monnot s'est placé devant moi, il a ouvert » sa poitrine & a dit :

» Voilà, citoyens, la poitrine qu'il faut frapper avant d'aller » jusqu'à celle de ce bon citoyen. Vous ne le connaissez pas ; » mes amis ! vous allez le respecter, l'aimer, tomber aux » pieds de cet homme sensible & bon, quand vous saurez son » nom. C'est le successeur de l'abbé de l'Épée, l'abbé Sicard.

» Le peuple ne se calmait pas. Il croyoit qu'on vouloit, sous » mon nom, sauver la vie d'un traître. J'ai osé m'avancer » moi-même, &, monté sur une strade, parler au peuple, » n'ayant pour toute défense que le courage de l'innocence, & » ma confiance ferme dans ce peuple égaré.

» J'ai dit mon nom & mes fonctions. Je me suis prévalu de » la protection spéciale de l'assemblée nationale en faveur de » de l'institution des sourds & muets & du chef de cette ins-

» titution. Des applaudiſſements réitérés ont ſuccédé à des cris » de rage. J'ai été mis par le peuple lui-même ſous la ſauve- » garde de la loi, & accueilli comme un bienfaiteur de l'hu- » manité par tous les commiſſaires de la ſection des Quatre- » Nations, qui doit être ſi glorieuſe d'avoir des *Monnot* dans » ſon ſein.

» Permettez, monſieur le préſident, que je confie à l'aſ- » ſemblée nationale le témoignage de ma reconnaiſſance, pour » donner à une action auſſi généreuſe la plus grande publicité » poſſible. Une nation chez laquelle des citoyens tels que ceux » à qui je dois la vie, ne ſont pas rares, doit être inivncible. » Raconter de pareils actes d'héroïſme eſt remplir un devoir. » Les ſentir, ſans pouvoir exprimer l'admiration qu'ils excitent, » & ne les oublier jamais, c'eſt l'état de mon ame, plus » ſatisfaite de vivre avec de pareils citoyens, que d'avoir échappé » à la mort ».

Je ſuis, &c.

A l'Abbaye Saint-Germain, le 2 ſeptembre 1792.

Cette lettre fut apportée au préſident de l'aſſemblée légiſlative par un des concierges de l'Abbaye. Elle fut lue publiquement, et ſuivie d'un décret qui déclarait que *Monnot*, pour avoir ſauvé l'inſtituteur des ſourds & muets, avait bien mérité de la patrie. On m'envoya trois copies de ce décret, une pour mon libérateur, une pour le comité de la ſection, une pour moi.

Décret de l'aſſemblée nationale du 2 ſeptembre 1792, l'an quatrième de la liberté.

Un ſecrétaire lit une lettre de M. Sicard, inſtituteur des ſourds & muets, détenu à l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés; il dépoſe dans le ſein de l'aſſemblée le danger qui vient de menacer ſes jours, le dévouement héroïque de M. Monnot, horloger, qui a expoſé ſa vie pour le ſauver, & la reconnaiſſance profonde qu'il ſent pour ſon généreux libérateur.

L'aſſemblée nationale reconnaît ſolennellement que le citoyen *Monnot* a bien mérité de la patrie, & décrète qu'un extrait du procès-verbal lui ſera envoyé.

Collationné à l'original, par nous préſident & ſecrétaires de l'aſſemblée nationale, à Paris, le 27 ſeptembre 1792, l'an quatre de la liberté.

HÉRAULT, *préſident.*
GOSSELIN, G. ROMME, *ſecrétaire.*

Le comité était alors raſſemblé; on maſſacrait ſous ſes fenêtres, dans la cour de l'Abbaye, tous les priſonniers qu'on allait chercher dans la grande priſon, et les membres du comité délibéraient

tranquillement et sans se troubler sur les affaires publiques, et sans faire aucune attention aux cris des victimes dont le sang ruisselait dans la cour. On apportait sur la table du comité les bijoux, les porte-feuilles, les mouchoirs dégoûtants de sang, trouvés dans les poches de ces infortunés. J'étais assis autour de cette même table ; on me vit frémir à cette vue ; le président (le citoyen Jourdan) témoigna le même sentiment. Un des commissaires nous adressant la parole : « *Le sang des ennemis*, nous dit-il, *est pour les yeux des patriotes l'objet qui les flatte le plus.* » Le président Jourdan et moi ne pûmes retenir un mouvement d'horreur.

Un de ces bourreaux, les bras retroussés, armé d'un sabre fumant de sang, entre dans l'enceinte où délibérait ce comité : « Je » viens vous demander pour nos braves frères d'armes qui égor- » gent tous ces aristocrates, s'écrie-t-il, les souliers que ceux-ci » ont à leurs pieds. Nos braves frères sont nus pieds, et ils par- » tent demain pour les frontières. » Les délibérants se regardent, et ils répondirent tous à la fois : « Rien n'est plus juste ; » accordé. »

On annonce un commissaire de la Commune, qui par son ordre parcourait les sections. Il entre & adresse ces mots au comité : « La Commune vous fait dire que si vous avez besoin de secours, » elle vous en enverra. « Non, lui répondirent les commissaires, » tout se passe bien chez nous. » — « Je viens, répliqua-t-il, des » Carmes et des autres prisons ; tout s'y passe également bien. »

Cette réponse expliquerait à ceux qui pourraient l'ignorer encore, quelle part prenait aux événements de cette affreuse journée la Commune de Paris.

A cette demande en succède une autre. « Nos braves frères » travaillent depuis long-temps dans la cour, s'écrie un autre » égorgeur qui entre au comité tout essoufflé : ils sont fatigués, » leurs lèvres sont sèches. » Je viens vous demander du vin pour eux. Le comité arrête qu'il leur sera délivré un *bon* pour 24 pots de vin.

Quelques minutes après, le même homme vient renouveler la même demande. Il obtient encore un autre *bon*. Aussitôt entre un marchand de vin de la section, qui vient se plaindre de ce qu'on donne la *pratique* aux marchands étrangers, quand il y a quelque *bonne fête*. On l'appaise, en lui permettant aussi d'envoyer du vin aux braves frères qui *travaillaient* dans la cour.

La nuit étant déjà fort avancée, je demandai au comité la permission de me retirer. On ne savait trop où m'envoyer. Le concierge de l'Abbaye m'offrit de me donner asyle chez lui ; je préférai d'être mis dans une petite prison, qu'on nommait le *Violon*, qui était à côté de la salle du comité. Ce fut encore ici une marque signalée de la protection divine ; car si je m'étais retiré chez

le concierge, j'aurais péri, comme deux autres infortunés, qui y allèrent sur mon refus, et qui y furent massacrés.

Quelle nuit que je passai dans cette prison ! les massacres se faisaient sous ma fenêtre. Les cris des victimes, les coups de sabre qu'on frappait sur ces têtes innocentes, les hurlements des égorgeurs ; les applaudissements des témoins de ces scènes d'horreurs, tout retentissait jusque dans mon cœur. Je distinguais la voix même de mes camarades qu'on était venu chercher, la veille, à la Mairie. J'entendais les questions qu'on leur faisait et leurs réponses. On leur demandait s'ils avaient fait le serment civique. Aucun ne l'avait fait ; tous pouvaient échapper à la mort par un mensonge. Tous disaient en mourant : « Nous » sommes soumis à toutes vos lois, nous mourons tous, fi- » delles à votre constitution ; nous n'en exceptons que ce qui » regarde la religion, et qui intéresse notre conscience. »

Ils étaient aussitôt percés de mille coups, au milieu des vociférations les plus horribles, les spectateurs criaient en applaudissant : *Vive la nation !* et ces cannibales faisaient des danses abominables autour de chaque cadavre.

Vers les trois heures du matin, quand il n'y eut plus personne à égorger, les meurtriers se ressouvinrent qu'il y avait quelques prisonniers au *Violon*, ils vinrent frapper à la petite porte qui donnait sur la cour. Chaque coup était pour nous une annonce de mort. Nous nous crûmes perdus. Je frappai doucement à la porte qui communiquait à la salle du comité, et en frappant, je tremblais d'être entendu par les massacreurs, qui menaçaient d'enfoncer l'autre porte. Les commissaires nous répondirent brutalement qu'ils n'avaient point de clef. Il fallut donc attendre patiemment notre affreuse destinée.

Nous étions trois dans cette prison. Mes deux camarades crurent apercevoir au-dessus de notre tête un plancher qui nous offrait un moyen de salut. Mais ce plancher était très-haut ; un seul pouvait y atteindre, en montant sur les épaules des deux autres. L'un d'eux m'adressa ces paroles : « Un seul de nous peut » se sauver là haut. Vous êtes sur la terre plus utile que nous, il » faut que ce soit vous. Nous allons de nos deux corps vous » former une échelle ; ils s'élevèrent l'un sur l'autre. »

« Non, dis-je à ces généreuses victimes, je ne profiterai pas » d'un avantage que vous ne partageriez pas. Si vous ne pouvez » vous sauver par la voie que vous m'offrez, je saurai mourir » avec vous. Il faut, ou nous sauver ensemble, ou mourir » tous ensemble. » Ce combat de générosité & de dévouement dura quelques minutes ; ils me rappelèrent les sourds-muets que ma mort rendait orphelins ; ils exagérèrent même le peu de bien que je pouvais faire encore, et me forcèrent à profiter du stratagème innocent que leur amitié généreuse avait imaginé. Il fallut

céder à de si pressantes sollicitations, et consentir à leur devoir la vie, sans pouvoir contribuer à sauver la leur. Je me jetai au cou de ces deux libérateurs; jamais il n'y eut de scène plus touchante. Ils allaient mourir infailliblement; ils me forçaient à leur survivre. Je monte donc sur les épaules du premier, puis sur celles du second, enfin sur le plancher, en adressant à mes deux camarades l'expression d'une ame oppressée de douleur, d'affection et de reconnaissance.

Mais le Ciel ne voulut pas me rendre la vie au prix de celle de mes deux sauveurs; j'aurais été trop malheureux. Au moment où la porte allait enfin céder aux efforts de nos égorgeurs, au moment où j'allais les voir périr sous mes yeux; on entend dans la cour les cris accoutumés, de *Vive la nation!* et le chant de la *Carmagnole*! C'était deux prêtres qu'on était allé arracher de leurs lits, et qu'on amenait dans cette cour, jonchée de cadavres. Les égorgeurs se rallioient tous à ce signal de meurtre et de carnage; ils voulaient tous avoir part au massacre de chaque victime. Ceux-ci oublièrent notre prison.

Je descendis du haut de mon plancher, pour associer de nouveau mes craintes & mes espérances, à celles de mes généreux compagnons. Quelle fut longue cette nuit affreuse qui vit couler tant de sang innocent!

La troupe effrénée des massacreurs interrogeait les deux victimes amenées sur ce théâtre de carnage. Elles répondaient avec la même douceur, le même calme, le même courage, qu'on avait déjà remarqués dans toutes les autres. Vois, leur disait-on, « cette montagne de cadavres de ceux qui n'ont pas voulu se » soumettre à nos lois; fais le serment, où tu vas à l'instant en » augmenter le nombre. Donnez-nous le temps de nous préparer » à la mort. Permettez-nous de nous confesser entre nous, voilà » la seule grâce que nous vous demandons. Nous sommes aussi » soumis que vous à toutes vos lois civiles; nous serions bien » mauvais chrétiens, si nous n'étions de bons citoyens. Mais le » serment que vous nous proposez n'est pas seulement un ser- » ment civil, c'est un renoncement à des articles essentiels de » notre croyance religieuse. Nous préférons la mort au crime » dont nous nous rendrions coupables, en le prêtant. »

« Eh bien! qu'ils se confessent, ces scélérats, répondirent » tout d'une voix les égorgeurs. Aussi-bien n'en avons-nous au- » cun autre pour amuser aujourd'hui les voisins. Qu'ils se con- » fessent; ils donneront le temps aux curieux du quartier de se » lever, & de venir nous voir faire justice de ces *coquins*. En » attendant nous déblayerons la cour. Allez chercher des char- » retiers; envoyons à la voirie tous ces aristocrates, ils infec- » teraient cette cour. »

Aussitôt l'ordre est donné; des charretiers arrivent; on charge

les voitures de tous les cadavres. Et on les emporta hors la porte Saint-Jacques, bien avant dans la campagne, aux pieds de la première croix de fer, où l'on creusa une large fosse pour les enterrer tous.

Mais la cour de l'Abbaye se trouvait ruisseler de sang, tel que le sol encore fumant, où l'on vient d'égorger plusieurs bœufs à la fois.

Il fallut la laver. La peine fut extrême. Pour n'avoir plus à y revenir, quelqu'un proposa de faire apporter de la paille, de faire dans le fond de la cour, une sorte de lit, au-dessus duquel on mettrait tous les habits de ces infortunés, & qu'on les ferait venir là pour les y égorger. L'avis fut trouvé bon. Mais un autre se plaignit que ces aristocrates mouraient trop vîte, qu'il n'y avait que les premiers qui eussent le plaisir de les frapper; et il fut arrêté qu'on ne les frapperait qu'avec le dos des sabres, qu'on les ferait courir entre deux haies d'égorgeurs, comme cela se pratiquait jadis envers les soldats qu'on condamnait à passer aux verges. On arreta aussi qu'il y aurait autour du lieu des bancs pour les *dames* & des bancs pour les *messieurs* (car il y avait alors des messieurs & des dames.) Une sentinelle fut mise à ce poste, pour que le tout se passât dans l'ordre.

Tout ceci, je l'ai vu de mes yeux, & je l'ai entendu. J'ai vu les dames du quartier de l'Abbaye se rassembler autour du lit qu'on préparait pour les victimes, y prendre place, comme elles l'auraient fait à un spectacle.

Enfin vers les dix heures, les deux prêtres disent qu'ils sont prêts à mourir. On les amène. Ici je n'ai plus rien vu. Eh! comment aurais-je eu le courage de porter mes regards sur une scène aussi déchirante?

Toute cette journée se passa à aller chercher, dans la ville, les prêtres, que des scélérats venaient dénoncer, & à les massacrer. Toujours autour de ces victimes, les mêmes hurlemens, les mêmes chants, les mêmes danses. La nuit ne fut pas plus calme. Je la passai dans les mêmes craintes qui m'avaient agité pendant les jours précédens. « Comment, disai-je à mes compagnons, la ville de Paris, qui doit être informée de ces horreurs, ne se lève-t-elle pas toute entière pour venir les empêcher?» Les malheureux ne me répondirent plus ce jour-là que par des mots sans suite, avec un air & des yeux égarés. Ils étaient devenus fous. L'un d'eux me donna son couteau, en me demandant la mort, comme la plus grande grâce; l'autre entra dans une pièce attenante à la salle où nous étions, se déshabilla, & avec son mouchoir & ses jarretières, il essaya de se pendre lui-même. Son égarement même le sauva, il ne put y réussir.

Pendant que tout cela se passait, on ouvre, à grand bruit, la porte de notre prison, & on y jette une nouvelle victime. Quelle

victime ! grand Dieu ! C'était un de mes camarades de la mairie que je croyais mort (M. l'abbé S***). Il avait été transféré, le premier septembre, avec soixante autres ; & par un prodige inconcevable, traîné avec ces infortunés au milieu de la cour, pour y être massacré comme eux ; il s'était trouvé, sans savoir comment, au rang des égorgeurs, autour des égorgés ; & profitant du désordre qui régnait sur ce théâtre exécrable, il s'était glissé jusques dans le comité, où il avait demandé la vie, avec cet accent du désespoir, qui pénètre jusque dans les cœurs les plus durs. On ne lui répondit qu'en le renfermant avec nous. Quelle entrevue, quel moment pour tous deux !.... J'avais appris par le concierge, le massacre de tous les prisonniers avec lesquels je savais qu'il était. J'avais entendu frapper à mort les soixante. Il était de ce nombre. Chacun de nous avait pleuré la mort de l'autre. En le voyant, je crus revoir tous mes autres amis. Ce fut lui qui m'apprit la fin héroïque & glorieuse du respectable curé de Saint-Jean-en-Grève, de ce vieillard vénérable, qui répondit avec tant de courage, aux bourreaux qui l'interrogeaient sur sa foi, & qui préféra la mort au serment qu'on lui proposait, qui demanda pour grâce unique, & en faveur de la foiblesse de son âge, la mort la plus prompte, & qui l'obtint. On se disposait à lui couper la tête, quand il adressa à ses bourreaux ces paroles touchantes : « De quoi allez-vous me punir, mes enfants ? Que vous ai-je » fait, qu'ai-je fait à la patrie dont vous croyez être les ven» geurs ? Le serment que je n'ai pu faire n'eût rien coûté à ma » conscience, & je le ferais au moment même, si, comme vous » le croyez, il était purement civil. Je suis aussi soumis que vous » aux lois dont vous vous croyez les ministres. Qu'on me laisse » excepter de ce serment, que vous me proposez, tout ce qui » regarde la religion, & je le ferai de grand cœur, & personne » n'y sera plus fidelle ».

Le plus féroce de la troupe saisit le vieillard aux cheveux, le renverse sur une borne, & le frappe à la tête d'un coup de sabre ; un autre détache du tronc cette tête respectable. Ainsi commença le massacre de cette foule de victimes, à qui, Manuel, dix jours avant, était venu annoncer la liberté. Tel fut le récit que me fit mon ancien camarade, échappé par miracle, à cette sanglante tragédie.

La cour de l'Abbaye étoit encore couverte de cadavres. On donna des ordres pour les transporter ailleurs. Mais pendant que ce transport se faisait, un autre prêtre fut amené et égorgé, aux cris mille fois répétés de *vive la nation* ! C'était le mardi matin. Mes ennemis de la faction de l'Arsenal avaient envoyé leur fameux arrêté à la Commune, & celle-ci avait sans doute donné des ordres pour qu'on me massacrât. Déjà, dans la cour, on s'occupait de l'exécution de cet ordre. Mais on était fatigué, on

voulait dîner ; il fut réglé qu'on reviendrait à quatre heures pour me couper la tête. Mes camarades (car on m'en avait donné plus d'un dans cette matinée), mes camarades entendirent ce propos, & me le répétèrent. Ils entendirent encore qu'on demandait au charretier pourquoi il ne transportait pas un cadavre qu'il avait mis d'abord sur sa charrette. « Vous devez me donner » celui de l'abbé Sicard à porter à quatre heures. Je porterai » tout cela ensemble ».

En entendant ces propos, je me vis perdu, je me procurai une feuille de papier, & j'écrivis à un député, mon ami intime, la lettre suivante. L'original m'en a été rendu.

J'ai souligné les passages qui furent raturés & supprimés à la lecture qui en fut faite à l'Assemblée même.

Ce mardi 4 septembre 1792, quatrième de la liberté.

Ah ! mon cher monsieur, que vais-je devenir, après avoir échappé à la mort, si vous ne venez me sauver la vie, en m'ôtant de cette prison, *autour de laquelle des cannibales furieux commettent, à tout instant mille massacres ?* Prisonnier depuis sept jours, il y a trois nuits que j'entends autour de ma fenêtre demander ma tête à grands cris, & menacer de briser les faibles volets de ma fenêtre, qui me séparent d'eux, si les commissaires de la section de l'Abbaye, qui ne savent plus comment faire pour conserver ma frêle existence, ne me livrent *à leur rage.* Ces commissaires me conseillent d'aller me réfugier dans le sein de l'Assemblée nationale, mais de n'y aller qu'en la compagnie de deux députés, pour n'être pas massacré en sortant.

Eh ! grand Dieu ! qu'ai-je donc fait pour être traité ainsi ? *Au moment où je vous écris, on coupe la tête à un prêtre, & on en amène deux autres qui vont subir le même sort Qu'avons-nous donc fait pour périr ainsi ? car surement je ne serai pas plus épargné.* En quoi suis-je un mauvais citoyen ? suis-je même un citoyen inutile ? c'est à la France entière à répondre. Un de mes élèves est peut-être mort de chagrin, à l'heure qu'il est. Je succombe moi-même sous le poids de tant d'inquiétudes. Quel est mon crime ? on ne m'a pas encore interrogé, depuis sept jours que je suis ici. Je n'existerai pas demain, si vous ne venez, ce matin, à mon secours. Je ne demande pas la liberté, je demande la vie pour mes pauvres enfants. Que l'assemblée nationale me constitue prisonnier dans une de ses salles. Quelle presse le rapport de mon affaire. Eh ! grand Dieu, est-ce bien une affaire ? ai-je le temps d'être un mauvais citoyen ?

Quelle horreur de me transférer en plein jour, à trois heures, un jour de fête, à l'instant où le canon d'alarme tire, en la compagnie des soldats d'Avignon & de Marseille, qui me dénonçaient à la populace, quand ils auraient dû me défendre de sa rage,

à travers le Pont-Neuf & de toutes les rues qui conduisent à l'Abbaye !

Venez, mon cher monsieur, venez faire une bonne action ; venez sauver un infortuné, en l'investissant de votre inviolabilité & de celle d'un autre de vos collégues, qui trouvera peut-être quelque plaisir à entrer en part avec vous. Mais que sais-je si vous y serez à temps ? *mes bourreaux sont là, fumants de sang, ils grincent des dents & demandent ma tête.*

Adieu, mon cher compatriote, je ne sais si vous trouverez vivant à l'Abbaye, l'instituteur infortuné des sourds & muets.

SICARD.

Rien de ce qui est souligné dans cette lettre ne fut lu à l'assemblée. La lettre même ne fut pas lue par celui à qui je l'avais écrite. Il pria un de ses collégues de la communiquer, comme jouissant d'une plus grande faveur ; elle intéressa & les députés & les tribunes, & aussitôt il fut rendu un décret, qui ordonnait à la commune de me mettre en liberté. Ce décret n'eut aucun succès. Cependant les heures se passaient, et je voyais arriver celle qu'on avait fixée pour mon massacre.

Trois heures sonnent, et je devais périr à quatre ; j'ignorais si ma lettre était parvenue à sa destination. Je songe alors que j'ai quelques autres amis dans l'assemblée, je me procure une demi-feuille de papier, je la divise en trois morceaux, & j'écris trois billets ; j'en adresse un au président (Hérault de Séchelles) un à M. Lafont-Ladebat, à cet homme qui avait montré tant de talens, tant d'honnêteté, tant de courage pendant la tenue de l'assemblée législative, & dont j'avais été le collégue aux académies de Bordeaux & l'ami particulier ; un autre à la mère de deux jeunes personnes dont j'avais dirigé les premières études, & qui me chérissaient, l'une comme le frère le plus tendre, les deux autres comme leur père. Ces trois billets étaient les derniers adieux d'un infortuné qui se voyait traîné à la mort, le dernier cri d'un mourant qui appelait à son secours les ames sensibles, dont il savait qu'il était tendrement aimé.

L'assemblée ne tenait plus. Mais un huissier honnête & compâtissant était encore dans la salle. On lui remet mon billet ; il court à l'instant chez le président, qui se rend aussitôt au comité d'instruction publique ; M. Ladebat ne pouvait rien. Il songe à Chabot ; il va chez lui, lui peint l'affreuse situation où je suis, lui dit combien est court le temps de me sauver ; & ce qu'il n'eût jamais demandé, à ce monstre pour lui-même, il lui demande la vie pour son ami Sicard. La femme à qui j'avais écrit aussi, & dont le nom ne peut qu'embellir cette triste histoire, madame d'Entremeuse, était absente ; l'aînée de ses deux filles reçoit mon billet, s'évanouit, mais le danger que court l'abbé Sicard, son instituteur, son père, son ami,

la rappelle à la vie ; elle vole chez M. Paſtoret, député, de qui j'étais connu ; elle n'a pas le courage de parler, elle tombe ſans parole & ſans connaiſſance, mon billet dans ſa main. On le lit. M. Paſtoret quitte ſon dîner & va au comité d'inſtruction, dont il était membre ; il fait, avec Hérault de Séchelles & Romme, qu'on y avait appelé, un arrêté, qui ordonne, une ſeconde fois à la commune de voler à mon ſecours. Par cet arrêté le comité me réclamait, comme une de ſes propriétés la plus intéreſſante. Je ne dois pas oublier l'effet terrible qu'avait produit ſur le cœur de la jeune Eléonore d'Entremeuse le billet que j'écrivais à ſa mère. Elle en a été frappée de mort. Hélas ! après avoir langui pendant plus d'un an, dans des douleurs inexprimables, elle a péri, à l'âge de 19 ans, me laiſſant des regrets éternels. Le ſouvenir de tant de vertus réunies à tous les charmes de la jeuneſſe me ſuivra jusqu'au tombeau, et répandra ſur la triſte vie que je dois à cette ame ſi pure, ſi belle, ſi ſenſible & ſi tendre, une amertume qui me la rendrait inſupportable, ſi je n'avais la conviction que cette jeune perſonne n'a quitté cette déplorable vie, que pour aller recevoir, dans une meilleure, le prix de ſes vertus (1).

L'arrêté du comité d'inſtruction publique est envoyé à la commune, qui à la réception du décret dont j'ai parlé, avait déjà paſſé à l'ordre du jour. Elle allait y paſſer encore, l'arrêté n'aurait pas eu plus de ſuccès que le décret, s'il ne ſe fût trouvé dans ce moment dans le conſeil un homme de Bordeaux, nommé Guiraut, qui demanda à être chargé de l'exécution du décret & de l'arrêté. C'eût même été trop tard (car il était ſix heures du ſoir), ſi, à quatre heures, époque fixée par les égorgeurs pour me couper la tête, une pluie d'orages n'eût diſſipé les groupes & ne m'eût préſervé de leur fureur.

A ſept heures, je vois s'ouvrir les portes de ma priſon, c'était un autre libérateur, qui, en vertu du décret de l'aſſemblée légiſlative & de l'arrêté du comité d'inſtruction publique, venait me rendre à la liberté & allait me préſenter à l'aſſemblée nationale. Il me prit ſous le bras, & ſous ſa ſauve-garde, je paſſai au milieu de ceux qui, depuis trois jours, égorgeaient tant de victimes dans cette cour, conſacrée autrefois à la méditation & au ſilence. Toutes les maſſues qui ſervaient à aſſommer, les ſabres, les piques, tous les inſtrumens de mort étaient en l'air. Je pouvais éprouver mille morts en traverſant ces deux haies de cannibales féroces ; mais l'écharpe municipale

---

[1] Depuis que cette relation est écrite, on a appris que la jeune personne n'est point morte. Son rétabliſement et la conſervation de ſa ſanté, ſont dûs au long voyage que ſa tendre mère lui a fait faire. Elle est dans ce moment à l'Ile-de France.

les rendit immobiles. Dans ce moment, *Chabot* était à la tribune de l'église de l'Abbaye, tâchant d'intéresser en ma faveur ceux qui avaient demandé ma tête. Je monte en voiture avec l'officier municipal, & avec *Monnot*, ce Monnot, dont le nom consacré par ma reconnaissance, ira sans doute à la postérité, avec ceux des martyrs de ces jours d'exécrable mémoire. J'arrive à l'assemblée nationale. Tous les cœurs m'y attendaient. Des applaudissements universels m'y annoncèrent. Tous les députés se précipitèrent à la barre où j'étais, pour m'embrasser; les larmes coulèrent de tous les yeux, quand, inspiré seulement par le sentiment le plus impérieux, je prononçai, pour remercier tous mes libérateurs, un discours que je ne pouvais conserver, puisqu'il fut l'expression soudaine de ma reconnaissance. Il fut recueilli par les journalistes & imprimé dans le *moniteur* du temps, & dans presque tous les autres journaux.

Sorti des prisons de l'Abbaye & rendu à la liberté, mon premier soin fut d'aller demander à la commune de Paris des commissaires pour lever les scellés qui, le jour de mon arrestation, avaient été apposés sur mon appartement. On imaginera sans peine combien j'étais empressé de me rendre aux vœux de mes élèves, & d'aller reprendre des travaux si chers à mon cœur. Des commissaires me furent accordés, on en nomma deux autres de la section pour la même opération. L'un de ces derniers fut précisément celui qui avait apporté à la commune & à la prison de l'Abbaye le fameux *arrêté*. Cet homme avait assisté plusieurs fois à mes leçons; il m'avait témoigné le plus grand intérêt & la plus grande estime. On ne concevrait pas comment, avec quelque honnêteté, cet homme avait pu accepter une mission aussi infâme, si l'on ne savoit que la faiblesse fait le mal avec la même facilité que le fait la méchanceté, & qu'elle n'est pas moins cruelle. Cet homme, en me revoyant, se jette à mon cou & m'avoue lui-même sa faute. « J'ai été, me dit-il, » le complice de vos assassins. Il n'a pas tenu à moi que l'homme » que j'estimais le plus ne fût enveloppé dans le massacre géné- » ral qui a fait verser tant de sang. J'ai porté moi-même » à la prison où vous attendiez la mort, l'*arrêté* qui provo- » quait sur votre tête la hâche des égorgeurs, & j'avais été » cent fois témoin des miracles de bienfaisance que vous opériez » tous les jours dans votre école. Mais je me voyez perdu, » si j'eusse refusé de servir la haine des persécuteurs des prêtres, » & je n'ai pas eu le courage de résister. Demain je vous remet- » trai une des copies de l'*arrêté*.

Il procéda à la levée des scellés. J'allais jouir du bonheur d'être rendu à mes élèves. « Gardez-vous bien, me dit ce » commissaire qui connaissait la rage des persécuteurs d'alors, » gardez-vous bien de suivre ce mouvement de votre ame; ne

» loges

« logez pas encore chez vous : on ne peut vous pardonner d'être « échappé au fer des assassins. On viendrait jusque dans votre « retraite, vous en punir en vous égorgeant. »

Je suivis cet avis : je me retirai dans une section éloignée, chez le bon citoyen Lacombe, artiste distingué dans l'horlogerie, plus distingué encore par son courage et ses vertus. On l'avait vu, pendant ma détention, quand il y avait tant de danger à réclamer un *prêtre*, aller, au péril de sa vie redemander par-tout l'instituteur des sourds et muets. On admirera sans doute ici que ce soit encore un horloger qui vienne à mon secours, et qui m'offre un asile où je trouvai, auprès du couple le plus vertueux, toutes les consolations dont mon ame flétrie avait tant de besoin. C'est-là que je reçus la première visite de cet élève précieux que j'avais nommé mon légataire, au moment où, près de recevoir le coup mortel, je remis pour lui ma montre au commissaire. Quelle entrevue ! Massieu dans les bras de son père, de son instituteur, de son ami ... Massieu ... Cette ame brûlante, réunie à la mienne, nos deux cœurs battant l'un contre l'autre ! ... Ce malheureux jeune homme avait passé sans nourriture et sans sommeil tous les jours des dangers de son maître. Un jour de plus, et il mourait de douleur et de faim. Quel moment que celui où il me revit, après avoir tant pleuré sur mon sort ! ... Quels signes il me fit ! ... Quelle scène pour ceux qui en furent témoins ! Qui n'en eût été attendri ? ...

Le commissaire de la section de l'Arsenal tint sa parole, il m'apporta la copie collationnée de l'*arrêté* ; la voici :

Assemblée générale du premier septembre 1792.

Sur les représentations faites par plusieurs membres, 1°. que le sieur abbé Sicard, instituteur des sourds et muets, arrêté comme *prêtre insermenté*, était sur le point d'être élargi, attendu l'utilité dont on prétend qu'il est dans son institution ;

2°. Que son élargissement serait d'autant plus dangereux, qu'il possède l'art coupable de cacher son incivisme sous des dehors patriotes, et de servir la cause des tyrans, en persécutant sourdement ceux de ses concitoyens qui se montrent dans le sens de la révolution ;

L'assemblée a arrêté qu'elle formerait les demandes suivantes :

1°. Que la loi soit exécutée dans toute son étendue vis-à-vis du sieur abbé Sicard ;

2°. Qu'il soit remplacé par le savant et modeste abbé Salvan, second instituteur des sourds et muets (héritier, comme plusieurs autres, de la sublime méthode inventée par l'immortel abbé de l'Epée), assermenté, et agrée de l'assemblée nationale ;

3°. Enfin qu'il soit porté des copies du présent arrêté au pouvoir exécutif, au comité de surveillance, au conseil de la com-

mune et au greffe de la prison, par MM. Pelez et Pernot, commissaires nommés à cet effet.

Signé, BOULA, président;
RIVIERE, secrétaire.

Je ne pouvais me méprendre sur l'auteur de cette pièce, dans laquelle on avait pris tant de précautions pour que je ne pusse échapper à la mort. Il m'avait été signifié, un mois auparavant, un *dire* dans lequel étaient ces propres expressions : « M. Sicard ne doit pas être si difficile à accorder ce qu'on lui » demande. Il ne doit pas oublier que n'ayant pas fait le serment » civique, il pourrait être remplacé par le savant et modeste » Salvan, héritier, comme lui, de la sublime méthode inventée » par l'immortel abbé de l'Épée, assermenté. »

Je montrai c'est arrêté à mon digne coopérateur Salvan, dont l'honnêteté m'était si connue. Indigné de voir son nom dans cette pièce homicide, il alla s'en plaindre à celui que nous soupçonnions de l'avoir rédigée. L'accusé nia fortement de ne l'avoir jamais connue; mais, depuis cette époque, on en a trouvé la minute, écrite toute entière de sa main, parmi les autres papiers du comité révolutionnaire de la section, sans le trouver écrit sur aucun des registres. C'est que, dans ce temps-là, une poignée de scélérats, quand la séance était terminée, faisaient des arrêtés, au nom de toute l'assemblée, et les faisaient exécuter, sans qu'ils fussent connus que de ceux qui les avaient faits, et de ceux qui en étaient les malheureuses victimes. Celui-ci n'eût jamais été connu, sans l'extrême bonhomie de l'homme qui l'avait porté à la prison, et la mal-adresse de l'auteur, qui oublia d'en soustraire la coupable minute.

J'ai oublié, dans ma relation des événements des 2, 3 et 4 septembre, quelques traits qui méritent d'être connus. Quelqu'un à qui je les ai racontés plus d'une fois, desire que je les publie. Les voici :

J'ai dit que les *dames* du quartier voisin de l'Abbaye se rendaient en foule aux scènes d'horreurs qui se passaient dans cette malheureuse enceinte. On imagine quelles *dames* c'étaient. Eh bien! ces mêmes dames firent demander au comité où j'étais, qu'on leur procurât le plaisir de voir tout à leur aise les aristocrates égorgés dans la cour de ce comité. Pour faire droit à la demande, on ordonna de placer un lampion auprès de la tête de chaque cadavre, et aussitôt les dames jouirent de cette exécrable illumination. Au milieu de la nuit, B... de V... apprend que les égorgeurs volent les prisonniers après les avoir tués; il se rend dans la cour de l'Abbaye, et là, sur une estrade, il parle ainsi à *ses ouvriers* :

« Mes amis, mes bons amis! la commune m'envoie vers vous » pour vous représenter que vous déshonorez cette belle jour-

» née. On lui a dit que vous voliez ces coquins d'ariſtocrates, » après en avoir fait juſtice. Laiſſez, laiſſez tous les bijoux, » tout l'argent et tous les effets qu'ils ont ſur eux, pour les » frais du grand acte de juſtice que vous exercez. On aura ſoin » de vous payer comme on en eſt convenu avec vous. Soyez nobles, » grands et généreux comme la profeſſion que vous rempliſſez. » Que tout, dans ce grand jour, ſoit digne du peuple dont la » ſouveraineté vous eſt commiſe. »

Manuel, quelques heures avant, au milieu de la rue Sainte-Marguerite, en face de la grande priſon, et au moment où les maſſacres avaient commencé, avait parlé ainſi à ce même peuple : » Peuple Français, au milieu des vengeances légitimes que vous » allez exercer, que votre hache ne frappe pas ſans diſcerne- » ment toutes les têtes. Tous les criminels que renferment ces » cachots ne ſont pas tous également coupables. »

Et ce Manuel eſt le même qu'un homme honnête tâchait de juſtifier, un de ces jours, au ſujet de ſes égorgemens ! Ce diſcours, entendu de pluſieurs témoins dignes de foi, rapproché de celui que, deux jours avant, j'avais entendu moi-même à la priſon de la Mairie, laiſſe-t-il quelque doute ſur la complicité de ce grand coupable qui a expié ſur un échafaud et les crimes de cette journée d'horreur, et tous les blaſphèmes qu'il avait vomis à la Commune contre la religion ?

Et qu'on ne doute pas de l'effet de la promeſſe que fit aux égorgeurs B... de V... Oui, ces malheureux qui répandirent tant de ſang dans ces journées de deuil, ont reçu leur ſalaire, comme on leur avait promis. On a trouvé et les noms de ceux qui ont reçu ce prix du ſang innocent, et le nom de ceux qui les ont payés. On lit encore ces noms, écrits avec du ſang ſur les regiſtres de la ſection du Jardin des plantes, ſur ceux de la Commune, ſur ceux de la ſection de l'Unité. Je peux moins en douter qu'un autre. Un des commiſſaires de cette ſection, qui a été forcé, ſous peine d'être tué ſur-le-champ, par les égorgeurs, de contribuer à leur payement, me l'a dit à moi-même. Oui, ils ont reçu leur ſalaire, et quel ſalaire ! ... Les malheureux, pourſuivis par les remords, trouvant par-tout des voix accuſatrices, ont la plupart fui de Paris ; ils ont été dans les armées, eſpérant y trouver des *camarades*. Les ſcélérats ! pouvaient-ils ſe méprendre ainſi ſur les ſoldats français ? ... On les a reconnus, et ils n'y ont trouvé que des vengeurs.

SICARD.

Supplément à la rélation de l'abbé Sicard.

Tout ce que dit l'inſtituteur des ſourds et muets concernant ſon libérateur Monnot eſt conforme à la vérité ; mais on ne ſera pas fâché d'apprendre auſſi de la bouche de ce généreux horloger, quelques détails qui lui ſont perſonnels.

On sait que Monnot était membre du comité civil de la section des Quatre-Nations Le 2 septembre il dînait chez un de ses amis, lorsqu'il entendit tirer le canon d'alarme. Il apprend par son fils qu'on assassinait dans les prisons ; il vole à son poste, mais il éprouva, pour entrer au comité, les plus grandes difficultés. Il entre, entend prononcer le nom de l'abbé Sicard qu'il ne connaissait pas, s'informe de l'habit qu'il porte ; on lui dit que Sicard est vêtu d'un habit vert ; il le cherche, le trouve. « Est-ce-vous, lui dit-il, qui vous nommez Sicard ? » — Oui, c'est moi » — « Mettez-vous derrière moi, je réponds de vous. » Sicard se place derrière Monnot.

Sur ces entrefaites, arrivent une vingtaine de sicaires, qui demandent à grands cris l'abbé Sicard « Le voici, répond Monnot ; que voulez-vous en faire ? Vous voulez détruire l'homme le plus utile à l'humanité, l'instituteur, le père des sourds et muets ? » — « C'est égal, c'est un aristocrate. « — « Eh bien, vous me passerez tous sur le corps avant que d'arriver à lui ; si vous êtes si avides de sang, frappez ! » Il dit, et découvre sa poitrine, etc.

Du 2 au 3 septembre 1792.

Molé, suivant le rapport fait par M Chatria, avait fait battre la caisse dans la section des Quatre-Nations, pour avertir ceux qui auraient des détenus à l'Abbaye, de venir les réclamer ; *Nomel* va sur-le-champ trouver Madame Chatria dont le mari, membre du comité civil de la section des Mathurins, était, depuis huit jours, détenu dans cette prison Ses collègues avaient déjà sollicité son élargissement. Il était une heure du matin ; deux commissaires de l'Abbaye, nommés par le peuple, se présentent à ce comité avec Madame Chatria, pour demander des renseignements sur la conduite de son époux Le comité décide à l'unanimité qu'on ira le réclamer sur-le-champ. Béhourt, un de ses membres, est chargé de cette mission délicate : il part en voiture avec Madame Chatria, Nomel et une vingtaine de camarades d'armes Ils pénètrent dans les guichets ; on les fait monter dans une chambre où étaient des personnes qui faisaient les fonctions de juges ; ils leur remettent la délibération du comité. On les fait attendre environ trois quarts d'heure ; eh ! quels moments !

Béhourt brûlait d'impatience qu'on lui rendît son collègue, lorsque Lecomte un des commissaires l'engage à sortir, sous un spécieux prétexte, et, par cet artifice, trouve le moyen de l'arracher à la fureur de quelques forcenés, qui, en dehors, demandaient à grands cris sa tête : ils l'avaient pris pour un ecclésiastique, l'ayant vu porter ses cheveux en rond, et vêtu d'une robe de chambre camaïeu, fond blanc. Il retourne au comité, et sur ces entrefaites, les juges, si l'on peut appeler

ainſi des aſſaſſins, font appeler Chatria : il comparait devant eux : lecture faite de la délibération du comité, ils ſe conſultent entr'eux, et décident qu'il ſera ſur-le-champ mis en liberté. Lorſqu'il parut en public, et qu'on eût prononcé ſon nom, il fut accueilli avec des acclamations unanimes, des battements de mains, et conduit en triomphe à ſon comité, et de là chez lui. Il était environ deux heures du matin ; il y avait eu déjà pluſieurs perſonnes maſſacrées ; quelques-unes de ces victimes lui avaient offert leurs montres, leurs bijoux, leur argent, il avait tout refuſé en leur diſant : « Eh ! mes amis, ſuis-je plus aſſuré que vous de ma vie ? je touche peut-être à mon dernier moment. »

Cette même nuit, Béhourt épargna un crime à quelques forcenés de ſa ſection, qui voulaient égorger ſous ſes yeux un eccléſiaſtique nommé *Lacroſe*, attaché à la paroiſſe de Saint-Médard ; il avait été conduit au comité civil des Mathurins vers les 11 heures du ſoir ; Béhourt le préſidait ; il l'interroge. Ce prêtre avait ceſſé toutes fonctions depuis le 1 juillet 1789 ; il avait cependant prêté le ſerment civique et celui de la liberté et de l'égalité ; le préſident pour le ſauver imagine la ruſe ſuivante : « N'eſt-ce pas vous, lui dit-il, qui avez été interdit par M. Juigné, votre archevêque, et qui avez été en procès avec lui ? » — « C'eſt moi, répond Lacroſe, qui comprend le motif de la queſtion. » — « Quoi ! s'écrie Béhourt, en s'adreſſant aux ſpectateurs, vous voulez faire périr un brave homme qui plaide avec un archevêque ? non, il n'en ſera rien. Je réponds de lui ſur ma tête. » Il dit, et lui remet la clef de ſa chambre, pour qu'il aille s'y repoſer. Il s'y rendit, accompagné des mêmes hommes qui, quelques minutes auparavant voulaient l'aſſaſſiner. Le lendemain, il fut conduit à la commune où il fut pleinement juſtifié.

Dans la nuit du 2 au 3 ſeptembre, à une heure et demie du matin, une députation nombreuſe de la ſection des Invalides ſe préſente au comité civil de la ſection des Quatre-Nations ; elle vient lui demander *où on tuera* les Suiſſes, renfermés au nombre de 236, dans les écuries du palais Bourbon. Il n'y avait pour lors que trois membres au comité, c'étaient Monnot, Molière et Marnois. A cette demande, faite de ſang-froid, les trois commiſſaires ſont remplis d'une telle horreur, qu'ils ne peuvent proférer une ſeule parole. Pendant cette ſcène muette, une voix s'écrie : « Ces gens-là ſont vendus. » A ces mots, un des commiſſaires frémit, et prend la parole : « Ces Suiſſes, dit-il, ſont peut-être de grands coupables, mais faut-il ſouiller le nom français, en punissant des hommes qui appartiennent à une nation avec laquelle nous ſommes alliés ? Non ; qu'ils ſoient plutôt renvoyés dans leur patrie ; elle ne manquera pas de venger ſur eux la nation française. » Son énergie et la force de ſon raiſon-

nement firent tant d'impression, que la députation se retira, sans répliquer un mot.

Que n'eurent point à craindre et à souffrir les Suisses, échappés au carnage du 10 août ! Un d'entr'eux s'était caché dans une cheminée du palais des Tuileries ; il y avait resté trois jours, et n'avoit vécu que de la pluie et de son urine. Enfin, au bout de ces trois jours, commandé par le besoin, il sort en chemise, vers les dix heures du soir, avec un petit paquet sous le bras ; il est arrêté dans les Champs-Elysées par une patrouille. L'officier lui demande où il va ; il répond qu'il va faire une commission à Chaillot. Sur cette réponse, l'officier le conduit au comité de la section des Tuileries. Sa figure étoit méconnaissable. Interrogé par un des membres du comité, sur ce qu'il est et où il va ; il répond : Je suis Suisse et soldat : j'étois de service au château le 10 août ; il y a trois jours que je suis caché dans une des cheminées du palais des Tuileries ; j'allais à Chaillot chez un de mes amis, lorsque la patrouille m'a arrêté. » Cet homme intéressa tellement le comité, qu'il lui fit donner les secours les plus urgents, et l'envoya sous bonne et sûre garde, au palais Bourbon avec ses camarades. L'officier qui commandoit le poste, et de qui nous tenons cette anecdote, en eut le plus grand soin. Trois jours après, cet officier, commandant le même poste, demande son ramonneur qui se présente à lui tout joyeux, et ne sachant comment lui témoigner sa reconnaissance.

Quelques jours après, on conduisit tous ces Suisses dans le réfectoire de l'Abbaye d'où on les transféra à la Commune : et là, toutes les sections en prirent un certain nombre dont elles se chargèrent.

Le Commissaire de police Lalande et les commissaires civils de la section, ne pouvant suffire à leurs fonctions, vu le grand nombre de personnes qu'il falloit entendre, furent obligés de prier plusieurs spectateurs de les seconder ; Thierry accepta cette mission, mais à peine l'eut-il connue, qu'il y renonça.

ANECDOTES concernant le secrétaire de M. Montmorin et autres victimes dévouées à la mort.

Si des forcenés se sont portés avec tant d'acharnement à massacrer dans les prisons, c'est qu'ils y étaient exsités par les émissaires de la Commune, qui leur faisaient fournir autant du vin qu'ils voulaient, ainsi qu'il est constant par les bons qui leur étaient donnés par des commissaires, et que nous avons sous les yeux. Il eût cependant été bien facile de les faire revenir à eux, si on eût voulu employer le moindre moyen. Nous en avons la preuve dans ce qui est arrivé envers quelques détenus, qui ayant été réclamés pendant les massacres, ont été rendus. Nous allons

en donner un exemple bien frappant dans la délivrance de *Gandolphe*, secrétaire de M. Montmorin, détenu dans l'intérieur de l'Abbaye. C'est ainsi que s'exprime celui qui nous a donné cette anecdote :

Le 4 septembre, à deux heures après-midi, je traversais la rue de Bussy pour retourner chez moi ; je rencontrai M. Brainville, commis du libraire Agasse, il était avec quatre chasseurs que je ne connaissais point, ainsi que le C. Gandolphe qu'ils allaient réclamer. L'un d'eux m'adressant la parole, me demande si je voulois les accompagner : « Oui, répondis-je, si c'est pour faire une bonne action ; mais si c'est pour une mauvaise, non. »—« Nous allons, me dit-il, réclamer un prisonnier à l'Abbaye ». « Oh, très-volontiers, répondis-je ; mais voyons, » en vertu de quel ordre. C'est, d'après un ordre du comité de » surveillance de la Mairie, et d'un arrêté de la section de la » Fontaine-de-Grenelle. Il me les communiqua. Après les avoir » lus : « Marchons, ajoutai-je, marchons ! » Muni de ces pièces, nous allâmes à l'Abbaye ; nous traversâmes la colonne qui était formée depuis la prison jusqu'à la porte du couvent, et composée de gens armés de fusils et de sabres, et dans le nombre, nous apperçûmes des femmes, dont nous ne répéterons pas les propos. On eût dit des furies.

« Avant que d'entrer à la prison, je voulus sonder les esprits, et connaître si nous réussirions dans notre mission, je me retournai devant le groupe, je levai la main pour demander la parole ; il se fit le plus grand silence. De la voix la plus haute : « Messieurs, leur dis-je, nous venons ici réclamer un citoyen » vertueux, père de six enfants, détenu sur des simples soup- » çons ; nous espérons que vous voudrez bien nous le rendre. ». Oui, oui, oui, s'écrièrent plusieurs voix ; mais dépêchez-vous » —« Un instant, m'écriai-je ; il est bon que vous sâchiez par » qu'elle autorisation, nous vous faisons cette demande : c'est » sur un ordre du comité de surveillance de la Mairie, et d'un » arrêté de la section de la Fontaine-de-Grenelle, qui s'offre » de vous représenter ce père de famille, toutes les fois que » vous l'exigerez. » — « Bon, répond-on, vous l'aurez ; mais » dépêchez-vous. »

Au lieu de nous faire entrer dans la prison, on nous fit passer dans le corps-de-garde intérieur ; à peine y fûmes-nous, que nous vîmes ouvrir la porte de la prison, et sortir en chemise un vénérable vieillard d'environ soixante-dix ans, que nous entendîmes nommer, de l'intérieur, l'abbé Chappe de Rastignac, suivi d'un homme en uniforme et armé d'un sabre, qui demanda à voix haute si la voiture était prête. « Oui, lui » répondit-on. » Aussitôt il donne sur la tête de ce malheureux, un coup de sabre dont il est renversé : on le traîne dans la rue,

et on l'assomme. Nous entrâmes dans la prison pour demander Gandolphe, et le guichetier à qui nous nous adressâmes consulta le registre et ne l'y trouva point porté. « Il est, nous dit-il, dans l'intérieur de l'Abbaye. » Nous y allâmes ; en sortant, je fus arrêté par un homme de cinq pieds 8 à 10 pouces, en veste et armé d'un large cimeterre : plein de sang, qui, m'ayant pris par le bras, me dit : Mon camarade, vous aurez votre homme, suivez-moi ! » Il marche à notre tête avec son sabre sur l'épaule, et nous fait ouvrir un passage entre la colonne qui était très-étroite, mais craignant que sa bienveillance ne nous fût nuisible ; et ignorant l'influence qu'il pouvoit avoir sur cette horde, je lui dis : « Camarade, rien ne nous presse, avançons plus « doucement. » Non, répondit-il, il faut vîte aller. »

« Arrivé dans la cour des Moines, il nous conduisit à la porte de la pièce qui servait de chambre d'arrêt ; il frappa, et demanda Gandolphe, qui vint sur-le-champ. Nous lui apprîmes l'objet de notre mission. On nous conduisit au comité civil, qui tenait ses séances dans la même cour. Chemin faisant, le caporal de garde me dit : il est bien heureux, car hier on en a pris quatre à coté de lui qui ont été tués. Arrivés au comité, nous présentâmes les pièces en vertu desquelles on le réclamait, et le comité allait nous le délivrer, lorsque le caporal de garde, levant la voix, dit qu'il ne consentirait point à l'élargissement de Gandolphe, qu'il ne sût s'il y avait contre lui un écrou, et ce qu'il portait : « Vous avez raison, lui dis-je, vous êtes dans les principes : » et je vais retourner à la prison le chercher ; » ce que je fis, suivi de mon guide, qui ne m'abandonna point, et me fit traverser la même colonne jusqu'à la prison. Le guichetier compulse encore une fois son registre, et n'ayant point trouvé d'écrou, il m'en donna la déclaration par écrit ; je la portai sur-le-champ au comité accompagné toujours du même homme. D'après cette pièce, Gandolphe nous fut délivré, et le grand homme s'écria : « Nous avons autant de plaisir à sauver un innocent, qu'à exterminer un coupable. » Nous conduisîmes Gandolphe chez Agasse, toujours accompagnés du grand homme, auquel se joignirent une douzaine d'autres qui, pendant ce trajet, chantaient les chansons du temps. Arrivés chez Agasse, je l'engageai à les faire rafraîchir ; ce qu'il fit ; et qu'ils acceptèrent après de sollicitations et retournèrent après à leur poste.

Quand *Lamothe*, cet homme moins célèbre par sa personne que par sa femme, eut reçu sa grâce et sa liberté, à la conciergerie, dans la nuit du 2 au 3 septembre, il fut ramené chez lui en triomphe par une trentaine de spectateurs de la plus horrible boucherie : en chemin, on s'aperçut qu'il n'avoit point de chapeau ; chacun voulut lui donner le sien ; on le força de s'arrêter pour le régaler d'un verre de liqueur ; on lui prodigua des mar-

ques d'affection, qui prouvent que les cœurs de ces hommes, qu'on avoit métamorphosés en tigres, étaient bien loin d'être fermés à la sensibilité.

Viala, l'un des grands vicaires de l'archevêque d'Albi, détenu aux carmes de la rue Vaugirard, au moment où les assassinats commençaient dans l'église, trouve le moyen de s'échapper, traverse le jardin, avant que d'être vu, grimpe sur un mur, est aperçu, poursuivi par des assassins, et perdu de vue; il entre au premier endroit, où il croit trouver un asile; le ciel le remet entre les mains d'une vieille femme, qui s'expose elle-même pour lui conserver la vie.

Acte III, Scène II.

Vers 145 et 167.

Soyons législateurs, mais soldats à la fois.
Aux armes!

Le 9 thermidor, les représentants du peuple n'étaient point armés; ce ne fut qu'à l'époque de l'insurrection de quelques habitans des faubourgs, en germinal et en prairial, qu'ils se donnèrent des armes. Cette fiction poétique me paraît d'autant plus excusable, qu'elle fut réalisée par la suite.

Ibid. *Scène VII.*

Vers 200.

Il est dans les cachots des milliers d'innocents.

Différents historiens ont fait des tableaux hideux du régime intérieur des prisons, sous le règne de la terreur; c'est un champ malheureusement si fertile, qu'ils ont encore beaucoup laissé à glaner. Aux détails qui ont déjà paru, nous allons en ajouter d'inédits, ou qui sont très-peu connus; leur authenticité leur mérite une place dans l'histoire du temps.

Particularités concernant Madame Beauharnais, et la férocité d'un cordonnier allemand.

Le ci-devant comte de Beauharnais et son épouse étaient détenus à la maison d'arrêt des Carmes; la plupart des prisonniers s'étaient cotisés pour lire le Journal du Soir; c'est-là qu'ils avaient la douleur de trouver, parmi les victimes du tribunal révolutionnaire, des noms qui leur étaient chers, et particulièrement ceux de leurs compagnons d'infortune. Le jour qui vit périr l'infortuné Beauharnais, on en sut la nouvelle dans la soirée même; et comme ordinairement Mad^e. Beauharnais lisait le journal, on ne voulut point, sous quelque prétexte, le lui laisser voir; nouveaux motifs de curiosité: elle parvint à se le procurer. A peine eut-elle vu dans la liste fatale le nom de son mari, qu'il lui prit tout à coup un vomissement de sang si considérable, qu'elle en inonda la chambre, et resta presque inanimée.

Dans cette maison se trouvait alors Wisnik, administrateur des prisons et membre de la Commune ; plusieurs détenus vont lui faire part de la situation de cette dame, et lui témoignent combien il est urgent d'appeler un médecin. « *Quel si grand intérêt a-t-on besoin de prendre à cette femme*, répond froidement le » cordonnier allemand (1) ? *Laissez-là, c'était hier le tour de* » *son mari, demain ce sera le sien.* » C'était cinq jours avant la chute de Robespierre, qu'il tenait ce langage.

Le monstre qui étoit si féroce envers les femmes, ne devait pas être moins barbare envers les hommes. Les détenus jouaient aux barres ; un d'entr'eux se donne une entorse qui l'empêche pendant quelque temps de marcher ; il demande du secours à ce même administrateur : « Va, lui dit celui-ci, ce n'est point » la peine de te faire guérir. »

Le 6 thermidor, quatre jours avant son supplice, ce membre de la commune visitait la maison d'arrêt du Plessis. Il est environné de plusieurs détenus qui se plaignent de manquer d'air, parce que les croisées ont été bouchées, et qu'on leur avoit laissé très-peu de jour : « A peine pouvons-nous respirer, lui disent-ils. » — « Patience, patience, messieurs, répond Wisnick, ce » sont des *jours de circonstance.* »

Mille traits de férocité prouvent que ni les administrateurs, ni les guichetiers, ni les porte-clefs des prisons ne comptaient pour rien les souffrances ni la vie d'un détenu. Un guichetier de la même maison, qui, sur sa figure, montrait empreinte la noirceur de son ame, et qui se ventait d'avoir massacré au 2 septembre, et porté le premier coup à la princesse Lamballe, se laisse tomber sur un escalier et se blesse ; il éprouve une vive souffrance et s'écrie : « A mon secours ! mes amis, à mon secours ! » Et comme on ne venait point assez vîte au gré de ses desirs, il crie encore plus fort : « Oh ! mes amis, à mon secours ! *je ne suis point un détenu.* »

Aux Carmes de la rue de Vaugirard, un couvreur étant sur le toit de la maison, du côté du jardin, avait oublié de mettre, selon l'usage une corde avec un bâton, pour avertir du danger de passer dessous. Un détenu allant se promener, reçoit une pierre qui tombe du haut du toit sur sa tête ; il est blessé, veut se plaindre au couvreur de son inattention. Celui-ci, qui sans doute était dans les sécrets des gouvernants, lui répond en jurant : « quel grand malheur, quand tu aurais été tué ! Quelques jours » de plus ou de moins, n'est-ce pas égal ? Ça aurait évité la » peine de te mener à la barrière du Trône. » C'est-là qu'on faisait périr alors les victimes dévouées à l'échafaud.

---

[1] Cet administrateur était allemand et cordonnier.

Un administrateur de la Commune fit une réponse qui équivalait aux réflexions du couvreur, mais plus laconique. Un détenu très-incommodé, et qui ne pouvait se rendre au réfectoire de 200 couverts qu'à l'aide de deux camarades, sollicitait en vain, depuis huit jours, la visite d'un officier de santé; il porte ses plaintes à cet administrateur. « Tu sera bientôt guéri » lui répondit ce magistrat. Le ciel sauva le détenu et punit l'administrateur, le 10 thermidor.

C'était la prison des Carmes qui fournissait le plus d'alimens à la voracité de l'hydre démagogique. Le 4 thermidor, sur 80 malheureux qu'on devait traduire au tribunal révolutionnaire, 32 furent rayés de la liste, 48 y comparurent et trois seulement furent acquittés; c'étaient trois individus connus sous le nom de *Moutons*. « Vive la république ! s'écrièrent-ils en rentrant » dans les corridors; la république est sauvée. » On crut que tous leur camarades avaient été acquittés. L'erreur ne fut pas de longue durée.

Ces nombreuses exécutions nécessitaient d'autres tables; à l'heure du répas, le geolier défendait au cuisinier de servir avant qu'elles ne fussent complètes. Lorsqu'on ne se rendait pas assez vîte, à son gré, à la place qu'il désignait, il apostrophait, avec les termes les plus grossiers; les b.... les f.... étaient les premiers mets dont il régalait les malheureux qui craignait jusqu'à la place où il allait s'asseoir.

Très-souvent ce nouveau Cerbère était noyé dans le vin. A onze heures du soir, il faisait sa ronde dans les corridors entre deux dogues; malheur aux détenus qui ne rentraient pas aussitôt dans leurs chambres ! Il poursuivait ceux qui lui paraissaient marcher trop lentement. « Rentrerez-vous, j...f...? « Ceux qui ne rentreront pas, je les F..... hors de la loi; et « vous êtes morts. »

Couteaux, ciseaux, rasoirs, canif, épingles, on avait tout ôté aux détenus; les fruits, le lait, le vinaigre, la tisane même pour les malades ne pouvaient entrer dans les maisons d'arrêt; ils étaient réduits tous aux aliments de la prison, qui étaient souvent très-mauvais; ils étaient privés de la douceur d'écrire à leur famille, à leurs amis. A la maison d'arrêt des Carmes, on avait affiché, et on exécutait rigoureusement un arrêté manuscrit dont voici la copie littérale.

Du onze messidor an second, de la République Française.

Les administrateurs de police, au concierge de la maison d'arrêt des Carmes.

Il est expressément ordonné aux concierges des maisons d'arrêt *de ne laisser correspondre aucune personne du dehors avec les détenus.*

Toutes correspondances *verbales* ou par *écrits* sont défendues *sous les peines les plus sévères.*

Les concierges qui contreviendraient *à cette loi* seraient regardés comme complices.

Les lettres qui viendront du dehors seront déposées dans une boîte destinée à cet *effet*, *qui sera ouverte quand l'administration l'ordonnera.*

Les billets ou papiers blancs qu'enverront les détenus resteront *au greffe* : le concierge aura soin de faire les demandes que feront les détenus, et *de ne parler que des objets demandés.* Signé *Teurlot* (1).

Nota. Les maisons d'arrêt étant sous le régime adopté par les comités de salut public et de sureté générale, il ne peut donc rien entrer pour lesdites maisons. Signé *Teurlot.*

Pour copie conforme à l'original resté au greffe de la maison des Carmes, le 12 messidor l'an second de la République Française. *Signé*, Roblatre, *concierge.*

Pour copie conforme à ladite affiche, copiée au crayon par moi, détenu aux Carmes, soussigné,

N. . . .

Les jardins et les promenades qui étaient autour des maisons d'arrêt, étaient fermés avec des planches, autour desquelles des hommes armés montaient la garde nuit et jour, et criaient pendant la nuit, huit fois au moins par heure: « *sentinelles, prenez-garde à vous* ! » Si par hazard un détenu avait l'imprudence de s'approcher de trop près, de ces planches, où l'ardeur du soleil avait pratiqué des ouvertures, ces gardiens féroces, du moins quelques-uns, en profitaient pour y introduire leurs baïonnettes et tâcher de le percer. Un prisonnier, apparemment blessé, voulut un jour se plaindre de ce jeu barbare : « La république, lui dit-on, est trop indulgente, elle nourrit des conspirateurs qui causent la rareté du pain; ne faut-il pas perdre son temps à vous garder ? La guillotine est trop douce et trop lente, &c.

C'est sans doute, par une suite de ce système, et pour obvier dorénavant à la lenteur du tribunal révolutionnaire, qu'on creusait, quelque temps avant la mort de Robespierre, dans chaque bastille de Paris, des *puisards*, sous prétexte de fosses d'aisance pour la commodité des prisonniers, et la salubrité des prisons, qu'on allait, disait-on, déblayer. On assure que ces puisards

---

[1] On ne sait si ce Teurlot est le même que celui désigné, comme patriote de Robespierre, dans le rapport de Courtois.

devaient être le tombeau de ces prétendus conspirateurs, qu'on voulait détruire en masse. Après la glacière d'Avignon, et les noyades de Nantes, que manquait-il d'aussi atroce à inventer ? des puisards ?

Fin des Notes.